



MONDIALISATION ET ECOLOGIE

Le mariage de raison ?

**Mémoire de géopolitique
du commissaire en chef de deuxième classe
Stéphan CLAVERIE
dans le cadre du séminaire
« La mondialisation; dimensions économiques, politique, sociale »**

Directeur : M. Jean-Louis SCARINGELLA

Avril 2002

Mondialisation et écologie, Le mariage de raison ?

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : L'ETAT DES LIEUX ET LES ACTEURS EN PRESENCE:

La Terre pour même champ d'action, identités et dissemblances des phénomènes;

Les atteintes au milieu, le prix du progrès et sa remise en cause;

La place de l'Homme dans la nature et son environnement;

DEUXIÈME PARTIE: LES ENJEUX STRATEGIQUES

Guerres modernes aux enjeux archaïques

Le champ d'expression des solidarités Nord-Sud

L'émergence d'un nouveau modèle économique

Le principe de gouvernance mondiale à l'épreuve

...à Karine;

INTRODUCTION

En 1989, le processus de désagrégation de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (U.R.S.S.) marque la fin de la bi-polarisation qui détermine l'identité du monde depuis la deuxième guerre mondiale. Divisant les nations entre les pays libéraux, défenseurs plus ou moins zélés des lois du marché, et les états prônant l'économie planifiée, la "summa divisio" idéologique inspirant les accords de YALTA avait pu jusque là tantôt masquer, tantôt fausser les termes de la problématique écologique. La revendication écologique était ainsi depuis lors toujours suspectée d'arrière-pensées ou de manipulations pro-soviétiques.

L'éclatement de l'URSS et le discrédit qui frappait ensuite les idéologies politiques classiques ont depuis probablement favorisé l'entrée des "Verts" au sein du club des partis institutionnalisés. Désormais admis au rang de courant d'idées autonome, le mouvement écologiste renouvelle les fondements du débat autant que l'alternative proposée au modèle de développement libéral occidental. Il semble apte à fournir un projet porteur de sens à un monde désormais en recherche de valeur. Le poids politique réel obtenu n'est pourtant pas encore au niveau suffisant pour peser lourdement sur les relations internationales car ce mouvement est traversé de tendances très différentes qui tout à la fois dépassent les clivages politiques anciens et en recueillent l'héritage. Le phénomène n'est pas étonnant sur un sujet de préoccupation aussi universel qui doit susciter naturellement une grande variété des courants internes. Il est par contre clair que les divergences y sont quasiment inconciliables tant les fondements philosophiques sont antagonistes sur le plan des rapports de l'Homme et de la nature. Enfin les modes d'expression en vogue où l'initiative militante, la multiplicité des alliances et des coordinations "ad hoc" prédominent, favorisent un bouillonnement

d'idées et un foisonnement d'actions éphémères et contradictoires dont beaucoup semblent échapper à tout contrôle. Il est bien difficile de "penser globalement et d'agir localement" ...⁽¹⁾

Dans le même temps la fin de l'isolationisme politique et économique qui marquait les pays du bloc de l'est et leurs alliés permet certes d'envisager la mise en relation de tous les continents mais surtout de leurs capitaux, marchés et habitants. Le libéralisme économique devient alors conquérant et présente parfois l'image d'une ploutocratie méprisante à l'égard des habitats, des cultures autant que des personnes. La révolution que constitue la généralisation de l'informatique domestique trouve en parallèle grâce à INTERNET ⁽²⁾ le médium indispensable à la connaissance et à la diffusion planétaire du savoir et des idées aussi bien qu'à l'installation des liens boursiers de la finance intercontinentale. De la sorte, si l'imprimerie a largement contribué à la Réforme en mettant les Ecritures à la portée de tout lettré en dehors de la médiation du clergé, "la toile" permet la constitution rapide et planétaire de tendances, d'opinions publiques et de groupes de pression en dehors des organisations des appareils de partis, associations ou regroupements socio-professionnels. Tout évènement est mis en commun confortablement "depuis le fauteuil du salon sur le forum planétaire" et les influences les plus diverses peuvent s'exercer dans une sorte de démocratie directe new-age mais restreinte... Fonctionnement en prise avec une époque valorisant l'hyperactivité et la vitesse, méfiante à l'égard de toute forme d'engagement durable synonyme d'aliénation de la liberté, séduisant en raison de la modernité du procédé, de la facilité d'usage autant que par l'universalité du public atteint, l'INTERNET est désormais autant l'outil du banquier d'affaires et du courtier en bourse que celui des organisations contestataires de l'anti-mondialisation.

Sur un tel fond de tableau les interactions futures entre la mondialisation et l'écologie trouvent un grand intérêt. Les phénomènes considérés ne présentent certes aucune véritable forme de nouveauté radicale, seule change l'ampleur des conséquences possibles. Si le thème

de la mondialisation connaît un tel succès dans le débat d'idées actuel il serait naïf de le concevoir en terme de découverte et totalement vain d'en attribuer la paternité à l'occident; ce qui n'empêche pas malgré tout d'en reconnaître la confiscation par ce même occident développé à son principal profit... Ainsi aux environs de l'an mil l'Europe s'imprègne des sciences et technologies chinoises ou des mathématiques indiennes et arabes. Le volume du commerce connaît une hausse sans précédent après 1492 et la découverte du nouveau monde. Désormais, depuis la fin de l'U.R.S.S. et la situation qui en découle d'hyperpuissance américaine le modèle libéral occidental impose une hégémonie totale, universelle et sans véritable contradicteur bien servie par le mouvement de globalisation; la diversité culturelle s'estompe.

Sur l'autre versant même si les atteintes au vivant et à l'environnement sont déjà dénoncées dans l'antiquité par Plutarque, au XIX^e siècle par Victor HUGO ou par les écrivains romantiques allemands, les progrès technologiques, l'emploi massif des énergies fossiles, la densité industrielle affectant certaines régions et la surexploitation des ressources naturelles conjuguées à la démographie mondiale, donnent à la prise de conscience écologique un caractère d'urgence que beaucoup qualifient aujourd'hui de vitale. Si la mondialisation (3) trouve sa définition dans le fait de mettre en relation et en interdépendance toutes les zones et les populations du monde atténuant ainsi l'idée de frontière, alors l'écologie (4) ou étymologiquement le *sens ou la destination que l'on donne à la maison* terme entendu dans son sens le plus large est par essence le domaine où des conséquences planétaires peuvent aisément se faire sentir. Il y a là, bien avant la prise de conscience généralisée mondialiste, le premier champ de perception du caractère artificiel et à maints égards illusoire du concept de frontière. Le nuage radioactif produit par l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl le 26 avril 1986 a démontré que les erreurs ou les négligences d'un pays pouvaient avoir des retombées écologiques dramatiques bien au delà de ses limites territoriales. La déforestation

accélérée de la forêt amazonienne qui est souvent décrite comme étant le poumon de la planète, risque de compromettre la qualité de l'air et le climat du monde. Dans les deux problématiques, écologiste comme mondialiste, il est facile de constater que l'homme est au cœur de la confrontation, à la fois acteur et enjeu et qu'il ne dépend que de lui de bien choisir son avenir. Encore faut-il ménager le temps et apprécier les moyens. En effet dans la marche vers le développement tous les peuples de la Terre ne partent pas sur la même ligne (voir annexe 6). Entre les pays les plus nantis, puisant seuls et sans compter dans des ressources naturelles pourtant limitées (voir annexe 7), grace à leur technologie et leur puissance financière et l'état actuel des pays en voie de développement (5) qui rassemblent les 5/6^e de la population mondiale, sont tapies des menaces écologiques majeures par simple effet de rattrapage. Si les atteintes actuelles à l'environnement sont peu ou prou le résultat du seul développement occidental depuis les débuts de la révolution industrielle, les conséquences d'un cheminement identique des sociétés émergentes auraient un impact multiplicateur dramatique sur notre biotope. Il serait dans ces conditions sage pour le camp des nantis de financer quelques "raccourcis" dans leur marche vers le progrès. Ceci au delà de la philanthropie constituerait ainsi un investissement rentable en vue d'un "développement durable"(6). Le programme financier d'assistance nucléaire civile mis en place au profit de la Russie est à cet égard un exemple éloquent des moyens ouverts pour éviter de futurs désastres. Si l'on admet effectivement que les cent-cinquante dernières années ont modifié notablement notre environnement, il est de bonne politique d'envisager les relations type "Nord-Sud" sous l'angle d'une nouvelle solidarité qui ne s'opposerait pas inéluctablement à la mondialisation mais au contraire y trouverait un appui en échange d'un idéal. Celui qui allait devenir l'homme le plus puissant du monde, G.W. BUSH déclarait en substance pendant sa campagne électorale "qu'un monde où près des deux tiers des habitants vivaient avec moins de deux dollars par jour n'était ni juste ni viable". La volte face des USA observée avec le refus de

ratification du protocole de KYOTO ⁽⁷⁾ sur les gaz à effet de serre démontre combien il est difficile de dépasser les égoïsmes nationaux lorsque rien ne semble pouvoir nous y contraindre puissamment. A l'inverse les attentats criminels de "l'hyperterrorisme"⁽⁸⁾ ayant endeuillé le 11 septembre 2001 ont prouvé que le monde ouvert que nous développons porte en lui des vulnérabilités que seule la solidarité internationale peut contenir. N'y a t'il pas au travers de l'écologie et dans l'opposition archaïque entre les égoïsmes et la solidarité humaine un nouveau champ d'expression démocratique porteur d'espérance et un défi à relever pour les organes de la gouvernance mondiale?

De la même façon par delà la vision téléologique d'une gestion commune du patrimoine naturel et d'un humanisme revisité, l'écologie et l'accès aux ressources constitueront sans aucun doute un enjeu stratégique majeur et potentiellement belligène dans les années à venir. Malgré le caractère qualifié abusivement par beaucoup de désuet des tensions liées aux besoins fondamentaux alimentaires ou hydriques, des pénuries futures déjà annoncées portent en elles les germes de guerres modernes pour des enjeux apparemment archaïques. Le mode de règlement des conflits ⁽⁹⁾ basé actuellement sur l'action de l'Organisation des Nations Unies en fera, dans toutes les hypothèses, un défi collectif.

1. Nouveau slogan du parti des "VERTS" français.
2. Internet et l'héritage de Tim Berners-Lee le concepteur du World Wide Web.
3. Le thème du village planétaire est développé par Marshall Mac-Luhan.
4. Terme inventé en 1885 par le zoologiste allemand Reiter à partir d'OIKOS = la maison.
5. Atteintes étudiées par les écologues qui constituent la composante scientifique du courant d'idée, les écologistes en étant la composante politique.
6. Concept dégagé lors du sommet de RIO.
7. Le Protocole de KYOTO signé en 1997 est le protocole d'application de la convention de Rio de juin 1992 "convention sur les changements climatiques"...
8. Terme inventé par M.François Heisbourg en écho à l'expression de M.Hubert Védrine "d'hyperpuissance américaine".
9. Contenu dans la charte des Nations-Unies.

PREMIERE PARTIE: L'ETAT DES LIEUX, LES ACTEURS.

Il est traditionnel d'attacher à l'expression de mondialisation une image strictement économique. Il faut probablement y voir le primat que cette lecture des desseins mondiaux fait peser sur notre avenir. Il est néanmoins de plus en plus évident que le développement économique maximal ne saurait constituer un but en soi surtout si ses conséquences ne se traduisent pas par une amélioration des conditions de la vie humaine. Il est par contre plus nouveau d'admettre que les pays en voie de développement doivent être associés au progrès et non plus être cantonnés dans le rôle de spectateurs de sa course et de pourvoyeurs de ressources brutes. (1)

Depuis la fin de la II^o GM l'Homme, qui avait déjà maîtrisé toutes les formes de vie de la planète, a acquis des moyens de destruction tels qu'il lui serait théoriquement possible de la rendre stérile. Cette acquisition des armes de destruction massive a suscité une réflexion sur cette transformation majeure qui faisait que l'homme devait passer du stade de la minorité et de sujet à celui de protecteur et gestionnaire de cette nature qui jusque là le soumettait à ses lois. Abordé sur le plan militaire ce constat s'est répandu également dans la compréhension des phénomènes scientifiques, économiques, industriels ou agricoles.

Le souci de l'écologie est alors devenu un élément éclairant de l'action mondialiste car les protagonistes se sont vite aperçus des nombreux points communs qui les unissent. Ceci ne saurait néanmoins masquer des divergences dont certaines sont à n'en pas douter inconciliables. Malgré des dissensions d'ordre quantitatif, il est généralement admis que le mode de développement suivi jusqu'alors a pu causer d'importantes atteintes à notre biotope. Un débat intéressant s'ouvre depuis quelques années sur le progrès et le prix à payer pour le rendre écologiquement et humainement supportable. Ce débat, qui en réalité conditionne le rôle et la place de l'Homme dans la nature autant que l'étendue des arbitrages qu'il lui faudra faire, est un champ d'action particulièrement stimulant pour la vie démocratique.

1. Amartya Sen "Dix vérités sur la mondialisation"; Le Monde du 19 juillet 2001.

11 LA TERRE POUR CHAMP D'ACTION, IDENTITES ET DISSEMBLANCES.

Depuis l'avènement du "village planétaire" (2) la partie agissante de la communauté mondiale se partage le même champ d'intervention. Cette identité de champ d'action entraîne de facto des similitudes dans de nombreux modes d'action et autant de compétitions sur des cibles partagées. Les buts poursuivis étant néanmoins par expérience souvent vécus de façon antagoniste il importe de prendre conscience de la primauté des phénomènes qui unissent par delà les incompréhensions et les dogmatismes. La négociation qui devra réunir les acteurs économiques et les militants écologistes sous le regard "du peuple souverain" ne peut-être abordée dans une perspective de long terme que dans un rapport "gagnant / gagnant".

111 Champ d'action des nantis.

La population mondiale qui compte aujourd'hui un peu plus de 6 milliards d'individus (3) n'est pas uniformément impliquée dans les deux problématiques, leur prise de conscience autant que leur traitement. Il n'empêche que chacun subira les conséquences découlant de la qualité des réponses qui seront apportées. Cette situation directement démarquée du poids économique relatif des pays et des continents porte l'enjeu de la solidarité planétaire et trans-générationnelle (4) . Pour reprendre la formule ancienne de Kipling, "le lourd fardeau" se reconstitue aujourd'hui mais sous une forme nouvelle débarrassée de ses préjugés colonialistes.

" La terre est une mais le monde ne l'est pas" (5) l'humanité embarquée sur le même bateau obéit à autant de capitaines qu'il y a de gouvernants et d'Etats. Même si l'on écarte les tendances marquées par l'égoïsme le plus sordide exprimé encore en termes nautiques par: "après moi le déluge..." il est certain que l'écologie, comme le phénomène global de mondialisation, ne peut être appréhendé que par des populations au niveau de vie élevé, capables d'y participer ou de supporter les inévitables surcoûts entraînés par des modes de production écologiquement respectueux. Il fallait passer par les stades polluants des étapes de la révolution industrielle pour maîtriser aujourd'hui les techniques les moins polluantes.

2. Expression fondée par Marshall MacLuhan, théoricien canadien de la communication de masse "Gutenberg galaxy 1963".

3. Organisation des Nations-Unies, division population.

4. Rapport de la commission Bruntland, Commission mondiale sur l'environnement et le développement 1987.

5. Voir annexe 1, statistiques mondiales.

La question se pose aujourd'hui de savoir si le reste de l'humanité devra parcourir un cheminement identique au risque de rendre la planète invivable, ou bénéficier immédiatement des technologies les plus avancées de l'occident développé. Certains dans un courant de pensée écologique et humaniste défendent cette idée comme étant à la fois une ardente obligation et la juste rétribution due à des territoires et des populations qui, par leur ressources ou leur industrie, ont permis le développement des états occidentaux et en subissent aujourd'hui les retombées néfastes. Il va de soi que même la simple prise de conscience ne peut éclore que parmi les cercles les plus avertis. Le paysan du Bangladesh qui a toujours subi les crues régulières du Gange, ne peut probablement pas imaginer aujourd'hui que les conséquences de l'effet de serre et la hausse prévisible du niveau des océans feront que d'ici quelques générations son pays aura été totalement submergé et que quelques 130 millions d'individus seront alors devenus des apatrides. Quand bien même le saurait-il quelle pourrait-être son influence sur le cours des choses alors que son but de vie est d'assurer péniblement subsistance et éducation à ses enfants ? Les multinationales qui exploitent les fibres de jute produite par ce pays ou commercialisent jusqu'en Europe les crevettes produites par des fermes d'élevage "high-tec" ont à n'en pas douter d'autres capacités d'intervention...pourvu qu'elles y trouvent un intérêt bien compris. La situation est pourtant aujourd'hui suffisamment préoccupante pour que quelques îles tabulaires constituant autant de micro-états du Pacifique aient d'ores et déjà passé des accords diplomatiques avec des pays voisins de plus grande élévation géographique en vue d'accueillir leur population...pour elles l'exode est annoncé.

112 La contestation de l'idée de frontière.

L'écologie et la mondialisation ont pour autre point commun saisissant de contester d'une même voix la notion et l'importance des frontières; pour des raisons qui ne sont peut-être différentes qu'en apparence d'ailleurs puisque partageant les mêmes griefs: inutiles, artificielles, nuisibles !

Les entrepreneurs, qui sont assez naturellement portés à pencher pour les thèses libérales, voient dans les frontières l'expression d'un archaïsme source de contraintes et de restrictions à la quantité et à la rapidité des échanges. La marche continue des différentes organisations à visée économique et commerciale a ainsi toujours témoigné du souci permanent de rendre ces divisions du marché les plus neutres possible (6).

(6) Voir annexe 2 présentation de l'Organisation Mondiale du Commerce.

En poursuivant d'abord la disparition des droits de douane, ensuite en favorisant des politiques d'unification des procédures et des organes permettant leur activité, enfin en s'affranchissant de la tutelle et de la marque des Etats sans pour autant renoncer malgré tout à les instrumentaliser lorsque cela pouvait-être nécessaire.

Pour les écologistes la nature est un tout indivisible. Les frontières qui marquent des divisions territoriales ne sont que pur artifice inventé par l'homme afin d'organiser sa vie sociale mais sans lien ou justification vis a vis du biotope. Les courants marins transportent de rivage en rivage les effluents solides et pour les autres ne font que les brasser ou les diluer davantage (7). Les cultures d'organismes génétiquement modifiés sont difficiles à cantonner sur un territoire, quand bien même serait-il souverain, lorsque l'on considère les processus de pollinisation ou le transport des graines les plus diverses par les vents ou les oiseaux. Les pollutions atmosphériques des industries lourdes européennes ont empoisonné les lacs scandinaves avec la même facilité que des cendres produites par une éruption volcanique dans le pacifique vont se déposer à des milliers de kilomètres du lieu de leur émission. Incapables de garantir un quelconque eden protégé des erreurs écologiques des voisins, les frontières présentent par contre l'inconvénient majeur qu'elles ont pu empêcher la connaissance précise de pratiques désastreuses et ont fait obstacle à toute forme d'intervention au nom du principe de souveraineté des Etats. Ceci alors même que certains d'entre-eux détiennent, faussement en propre, des richesses qui conditionnant la qualité de la vie sur terre justifieraient une gestion commune.

113 Idée messianiste.

Confrontés à des problématiques et des enjeux planétaires les acteurs de la mondialisation et les tenants de l'écologie radicale se retrouvent souvent sur une tendance à rechercher une rédemption universelle ou l'exécution d'une volonté supérieure au travers de la mise en application de leurs thèses.

7. Selon l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la mer, 150 millions de déchets jonchent les fonds marins de la mer du nord, 50 millions reposent au fond du golfe de Gascogne, 300 millions tapissent le fond de la Méditerranée.

En Méditerranée et en surface la situation est pire, environ 750 millions de déchets flottants composés essentiellement d'emballages plastiques quasiment imputrescibles, dérivent...

Il n'est guère étonnant que le terme d'écologie soit fabriqué en Allemagne à la fin du XIX siècle à un moment où le romantisme inspire la vie culturelle. La nostalgie d'un monde ancien réputé plus respectueux des équilibres naturels dans lequel l'homme réalisait sa véritable destinée se retrouve alors dans toute la littérature. L'évolution est souvent décrite comme une lente décadence et le progrès comme source de maux et de chagrins. Si l'écologie a pu apparaître bien longtemps dans ses formes revendicatives comme la chasse gardée d'organismes que l'on qualifiait dans les années 70 de "gauchistes", il est édifiant de constater que la mémoire collective s'est attachée à oublier que la première législation écologique apparaît en Allemagne en 1933 pour être ensuite complétée successivement en juillet 1934 et juin 1935...⁽⁸⁾

Il est tout aussi naturel de voir la mondialisation œuvrer principalement sous l'action et au profit des USA dont les fondements culturels protestants font de la réussite économique une preuve de l'estime et de la protection divine. La globalisation qui consiste ensuite à répandre en fait une culture et des modes de vie peut alors se dérouler avec la même tranquille assurance que celle qui inspirait les pionniers de la conquête de l'ouest...

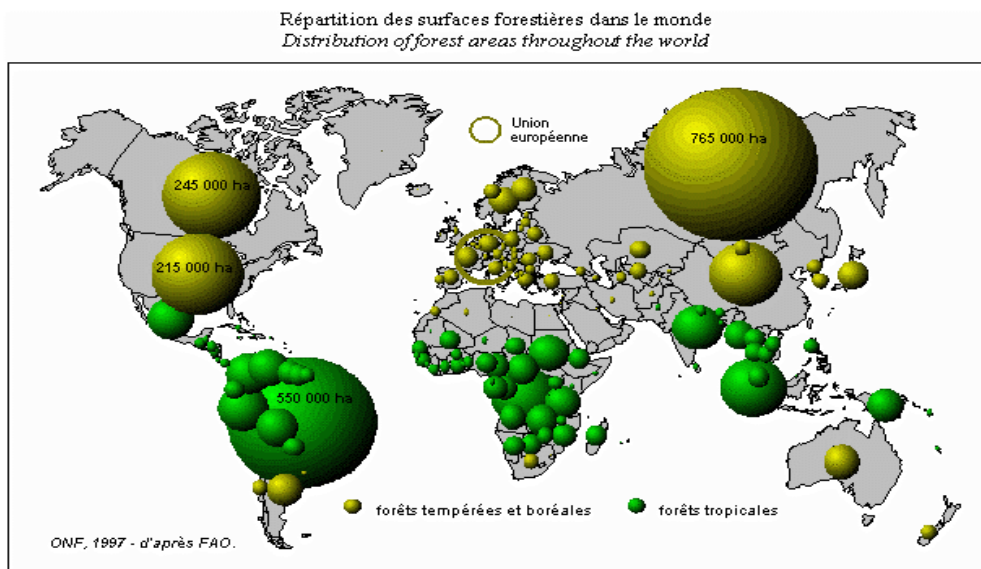
114 Développement de courants radicaux et rapport ambigu à l'idéal démocratique.

Cette conviction d'œuvrer pour un bien commun si évident que l'on ne peut même pas concevoir que s'ouvre un débat, est propre à susciter l'émergence de courants radicaux. Il est alors difficile d'y faire admettre le débat propre à la vie démocratique. Les illustrations du phénomène peuvent-être nombreuses, nous nous limiterons à deux exemples.

L'exploitation de la forêt amazonienne est une source de profits importante pour les entreprises d'abattage et de transformation du bois. Cette industrie constitue également une source de richesse importante pour les Etats. Il est désormais avéré que le rythme d'abattage et l'absence quasi générale de politique de reboisement y entraînera à brève échéance des modifications climatiques, des perturbations hydriques et une stérilisation des sols par la disparition de l'humus.

8. Voir annexe 3, Préambule de la loi du Reich sur la protection de la nature de 1935.

Il est tout aussi reconnu que les populations autochtones repoussées de plus en plus loin dans la forêt subissent de façon dramatique le contact avec un monde et une civilisation qui leur étaient totalement inconnus jusqu'alors. Le chanteur Sting, engagé dans la défense des indiens d'Amazonie, a pu dénoncer grâce à sa renommée mondiale l'action des multinationales sur ce thème. D'autres associations ou grands reporters ont également sur le même sujet décrit une stratégie génocidaire visant à transformer cet habitat en simple zone d'exploitation par l'élimination physique des habitants. La recherche du profit sans limite malmène de façon inexcusable les idéaux que la mondialisation entend répandre sur le monde...



A l'aveuglement mercantile répond souvent le sectarisme idéologique. Les progrès de la botanique permettent aujourd'hui de créer des végétaux aptes à se défendre par eux-mêmes contre les agressions des insectes, des plantes parasites ou de certaines maladies endémiques. D'autres manipulations permettent de les rendre soit plus rustiques en abaissant leurs exigences nutritionnelles ou hydriques, soit simplement plus productifs. Le procédé, consistant à rajouter des composants génétiques sur une base déjà connue pour obtenir une plante nouvelle, est dénoncé unanimement par les associations écologiques comme contre-nature et source de risque de transformations incontrôlables de toute la chaîne alimentaire. Pourtant ce procédé permettrait peut-être de restreindre l'emploi de pesticides et d'engrais qui contribuent majoritairement à la pollution des eaux de surface...(9) De meilleurs rendements

pour des besoins de croissance inférieurs permettraient également de faciliter l'accès à l'auto-suffisance alimentaire des pays du sud...⁽¹⁰⁾ La santé des consommateurs pourrait soit disant être également améliorée ⁽¹¹⁾ par certains OGM que leurs promoteurs qualifient du néologisme "d'alicaments " . Que faut il penser des risques réels lorsque la communauté scientifique semble divisée, que le débat est pollué (par exemple pour le maïs transgénique) par des éléments économiques tels que l'obligation d'acquérir chaque année des semences nouvelles car les grains récoltés sur ces plantes sont prévus pour être stériles...

Quelle différence éclairée le profane peut il dégager entre la manipulation génétique moderne et l'hybridation ou la greffe des espèces que les jardiniers pratiquent depuis toujours... Ne doit on pas s'interroger sur les ressorts essentiels de ces oppositions brutales qui semblent mêler une sorte de respect religieux d'inspiration quasi-animiste et l'argumentaire savant du généticien autant que de l'économiste ?

Dans l'état actuel de la confrontation quels sont les éléments de compréhension fournis au citoyen qu'il soit consommateur ou producteur en dehors des chapelles des coopératives ou de la contestation de "Via campesina" ? ⁽¹²⁾ Quelle autorité scientifique indépendante peut-elle borner les risques et les avantages afin de permettre au législateur de s'exprimer après un véritable débat démocratique ? Il y a là un véritable problème d'honnêteté de traitement vis à vis de citoyens qui ne peuvent accepter de se voir réduits à devoir suivre avec la foi du charbonnier soit les spectres de peurs ancestrales millénaristes soit ceux de la course éffrénée de l'apprenti sorcier.

115 Importance des actions d'acteurs non-institutionnels.

Un des éléments identifiants des acteurs de la mondialisation libérale comme de ceux de l'action écologique présente la caractéristique de privilégier l'action individuelle largement en dehors des circuits du pouvoir institutionnel.

9 " Le monde n'est pas une marchandise, des paysans contre la malbouffe" José Bove et François Dufour.

10 "Face aux OGM gare à l'irrationalisme" M Roger-gérard Schwartzberg, ministre de la recherche, Libération 07/09/01

11 "Les OGM, remède à la pénurie alimentaire" Catherine Coroller Libération 27/10/99

12 Mouvement international de revendication agricole dont la Confédération paysanne est le représentant français.

L'action des partis écologiques est par principe orientée vers la conquête du pouvoir, l'action de terrain semble elle davantage assumée par des agents plus ou moins revendiqués par l'étiquette écologique ou assimilables uniquement dans ce courant d'idée.

Les combats menés sur le terrain sont souvent "récupérés" plutôt qu'initiés par une action concertée venue du sommet. Bien souvent et traversant les clivages politiques, l'intérêt est local, ponctuel et ne produira aucun projet ultérieur, les acteurs ne seront "militants que d'une cause". Ne dépassant pas souvent le niveau d'une coordination locale le devant de la scène est occupé par des organismes peu contrôlables et éphémères. La cohérence globale des actions est alors difficile à dégager et à inscrire dans un dessein cohérent et unifié.

"Ce qui est bon pour FORD est bon pour les USA, ce qui est bon pour les USA est bon pour le monde" se plaisait à affirmer l'Amérique conquérante et patriotique. Par essence l'entreprise répugne pourtant au statut d'acteur institutionnel, il est trop contraignant. Visant à produire de la richesse son action ne prétend normalement pas quitter la sphère civile du commerce, fut-il international. Néanmoins la concentration des entreprises qui a accompagné la mondialisation atteint aujourd'hui un niveau tel que l'action politique des Etats peut sembler otage de la puissance économique de groupes industriels ou financiers. Lorsque le président de Microsoft est en mesure de mobiliser une fortune supérieure aux produits intérieurs bruts ajoutés d'une dizaine d'Etats parmi les plus pauvres de la planète, il est tentant de penser que le pouvoir politique chargé de conduire la destinée d'un peuple n'est pas toujours l'acteur principal de la vie publique, même s'il en est le plus visible !

Il n'en demeure pas moins vrai que dans le modèle démocratique seul l'Etat dispose de l'autorité que confère le suffrage du peuple souverain et la stature théorique permettant de transcender les égoïsmes mercantiles.

12 LES ATTEINTES AU MILIEU, LE PRIX DU PROGRES ET SA REMISE EN CAUSE ?

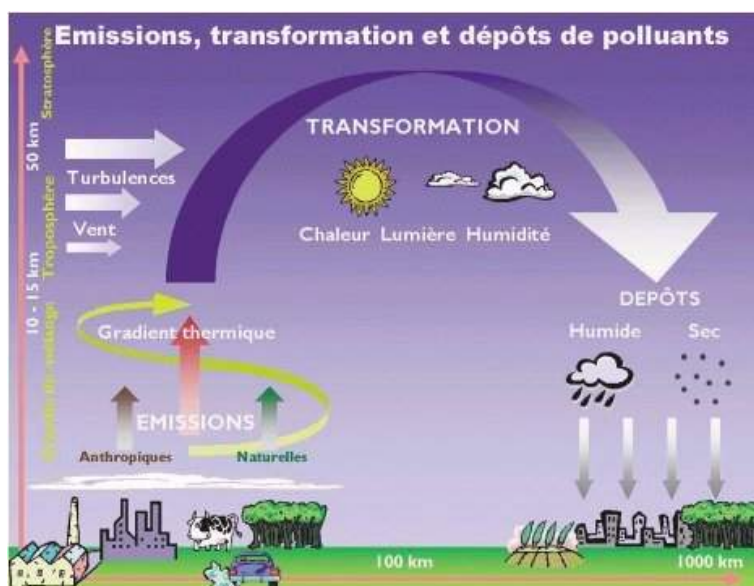
Dans le débat entre mondialistes et anti-mondialistes, productivistes éffrénés et écologistes, il semble possible de se référer à des éléments quantifiés qui ne sont guère contestables tant que l'on reste au niveau du constat. Des observations scientifiques permettent par déroulement et croisement de données diverses, d'observations numériques, de témoigner sur

certaines sujets précis en dehors de toute orientation ou exploitation idéologique. Si l'on souhaite alors observer le résultat des actions humaines sur l'environnement de façon globale il convient d'évaluer les atteintes à l'air que nous respirons, à l'eau qui nous désaltère, aux terres qui nous nourrissent. Ensuite puisque chaque atteinte porte les marqueurs dénonçant l'agent pathogène, il est possible de mettre en cause les modalités d'exercice de l'activité polluante. Le débat qui peut alors s'ouvrir en toute connaissance de cause doit alors relever du dialogue démocratique afin de déterminer les moyens curatifs adaptés et voulus.

121 L'AIR.⁽¹³⁾

Aucune action n'est plus naturellement automatique et inconsciente que celle de respirer; à moins que la nature de l'air ambiant ne signale une altération de ses composants... Cette atmosphère qui constitue une des caractéristiques essentielles de notre planète fait l'objet de toutes les attentions des climatologues depuis la découverte de graves perturbations dans sa structure. Jusqu'à présent les pollutions aériennes étaient traitées comme des phénomènes locaux appelant des réponses simples: placer les villes en amont des usines par rapport à l'écoulement des vents dominants ou élever la hauteur des cheminées afin de faciliter la dispersion des gaz et des suies. La nature était ensuite réputée capable de "digérer" ces rejets; le même postulat était utilisé pour justifier les déversements des déchets en mer.

Les décennies 70 et 80 ont démontré que la régulation naturelle n'était pas en mesure d'absorber suffisamment de polluants pour éviter la contamination des lacs nordiques ou les pluies acides en ex-RFA... et que les polluants se déplaçaient dans toute l'atmosphère...



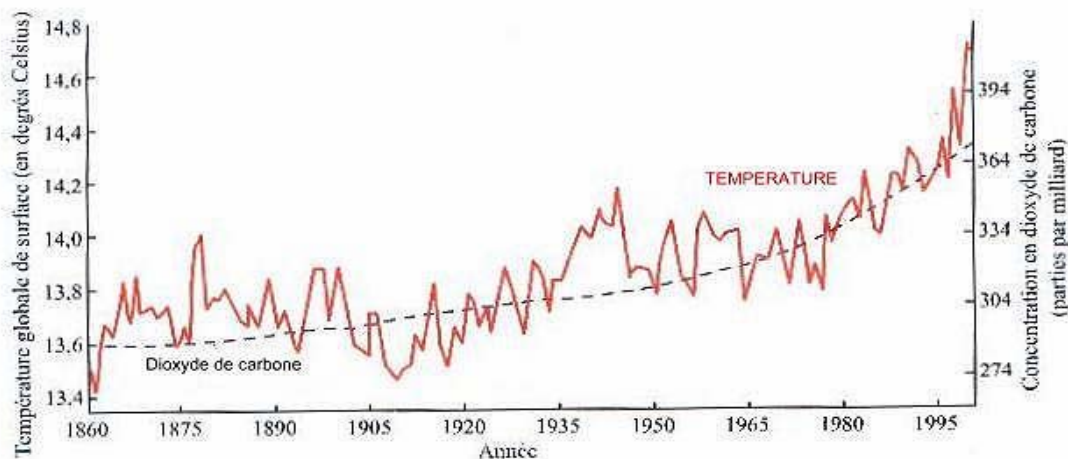
13. Données tirées des travaux de la Mission Interministérielle sur l'effet de serre.

Les années 90 ont, par les progrès de l'observation satellitaire, été marquées par la découverte du phénomène macro-climatique d'atteinte à la couche d'ozone entraînant une élévation progressive de la température terrestre au rythme et aux conséquences encore malconnues mais incontestables, on découvrait alors "l'effet de serre".



14. Sylvia Zappi,
Le Monde du 27 Novembre
1998: "Le réchauffement
planétaire va remodeler le
paysage français"

Sur cette lancée à tort ou à raison, il a été facile d'imputer à ce phénomène ou de prédire des catastrophes naturelles intervenant soit avec une fréquence ou une force inusitée, soit dans des endroits jusque là épargnés (14). De nombreux polluants sont en cause mais l'acteur majeur et le plus préoccupant est le CO₂ produit par la combustion des énergies fossiles et certaines formes d'agriculture.



Le diagramme ci-dessus montre la cohérence entre le phénomène d'élévation de la température, susceptible entre-autres désastres de causer la disparition de pays entiers du fait de l'élévation du niveau des océans après la fonte d'une partie des glaces polaires, et la production de dioxyde de carbone. Il convient alors de garder présent à l'esprit que ce résultat est imputable au développement d'un petit sixième de l'humanité...⁽¹⁵⁾

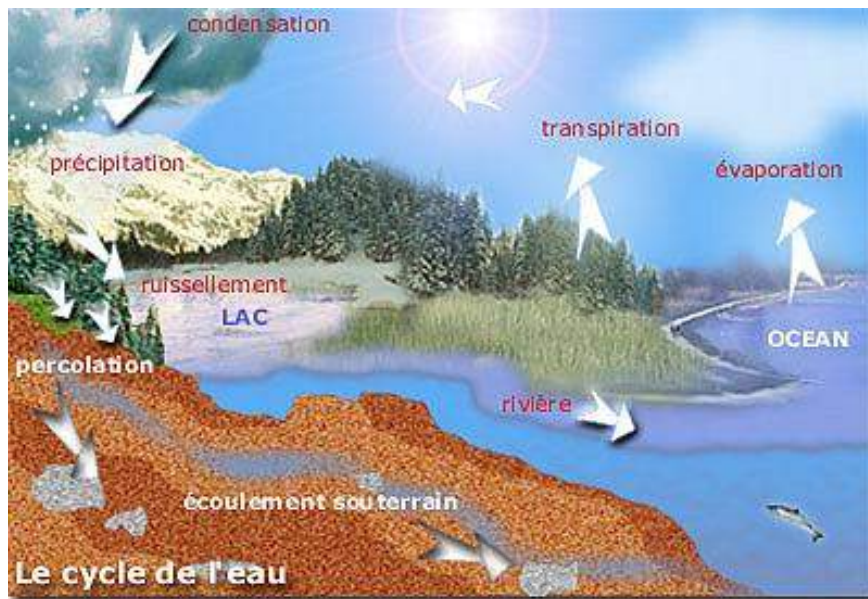
122 L'EAU.

“Les hommes d'Isaac creusèrent dans le lit sec du Wadi et y trouvèrent un puits d'eau vive. Le berger de Gerar se prit de querelle avec le berger d'Isaac en disant:” cette eau nous appartient”. Isaac appela le nouveau puits Eshek (querelle) puisqu'il s'était querellé avec le berger. Puis il creusa un nouveau puits ailleurs et ils ne se querellèrent pas à son sujet. Aussi l'appela-t'il Rehovot (spacieux). Il dit: “Il est sûr que l'Eternel a fait de l'espace pour nous maintenant, ainsi pourrons-nous tous prospérer sur cette terre”. Genèse 26

L'eau constitue dans nos pays développés une ressource dont l'abondance est trompeuse. Cette facilité d'accès que nous connaissons est un privilège dont la valeur n'ira qu'en augmentant. Ressource qui se recycle plus ou moins bien mais qui ne se fabrique pas, la quantité d'eau potable par individu diminue de façon drastique avec l'augmentation de la population mondiale. Les tensions déjà connues actuellement iront en s'aggravant suivant mécaniquement la hausse des besoins vitaux et économiques. Il importe donc de préserver ce capital des pollutions autant que des gaspillages.

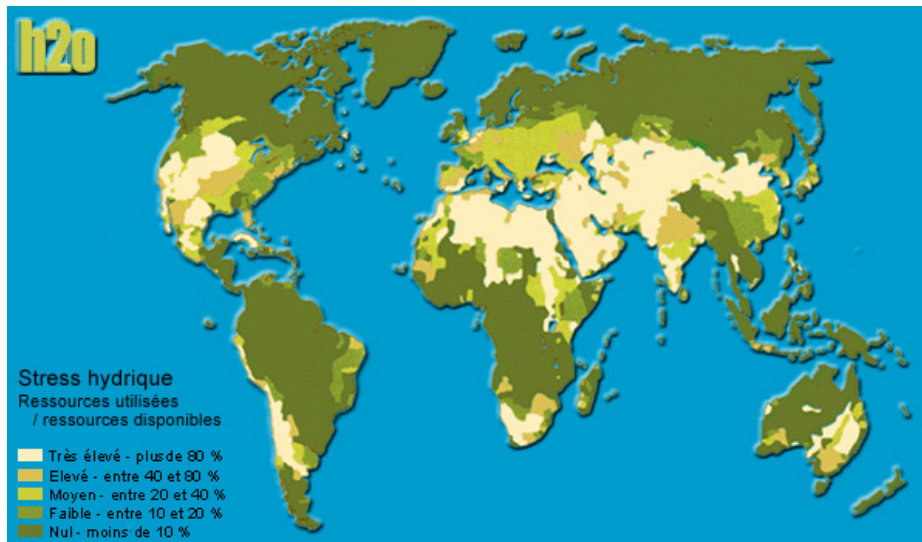
Sur un plan mondial, l'ensemble de la ressource en eau douce ne représente que 3 % du total de l'eau disponible, les 97 % autres constituent les mers et océans. Sur ces 3%, les glaciers, banquises et autres couvertures neigeuses en bloquent les 2/3, le 1/3 restant compose les nappes souterraines plus ou moins accessibles ainsi que les lacs et rivières. L'eau finalement utilisable directement ne constitue donc qu'une infime partie de l'existant évaluée à environ 0,5% de la ressource totale et connaissant un cycle de renouvellement de 16 à 17 jours en moyenne pour les eaux de surface (*offre estimée à 40 000 milliards de M3 par an, la pénurie commence en dessous de 1 000 M3 par et par habitant*).

15 Ce constat a été définitivement admis lors des sommets internationaux sur l'environnement et le développement.



Aujourd'hui l'eau consommée dans le monde est employée majoritairement pour l'agriculture 70 %, l'industrie et l'énergie 22 % enfin l'alimentation et l'hygiène humaine pour seulement 8 %. On observe en terme de tendance par rapport au début du XIX^e siècle un volume de consommation multiplié par 5 pour l'agriculture, par 18 pour les agglomérations, par 26 pour l'industrie. Ainsi entre 1950 et 1990, le taux de croissance des prélèvements en eau a été plus du double de celui de la population et en valeur moyenne, multiplié par 6 en un siècle. Suivant les projections démographiques actuelles la quantité d'eau douce renouvelable et disponible est passée de 17 000 M³ par habitant en 1950 à 7 500 M³ en 1995 et devrait tomber à 5 100 M³ en 2025. Dès 2030 la demande pourrait excéder l'offre...l'humanité qui comptait 1,5 milliards d'individus il y a un siècle est passée à 2,5 milliards en 1990, 6 milliards en 2000 et devrait compter environ 10 milliards de personnes au milieu du XXI^e siècle (*phase de stabilisation et de transition démographique attendue des pays du sud*).

Cette ressource déjà comptée est par ailleurs mal répartie et mal ou sur-exploitée. Le Water resource institute estimait en 1998 que 232 millions de personnes dans 26 pays étaient déjà en situation de pénurie et que 400 millions d'individus connaissent le "stress hydrique", c'est à dire prélèvent l'eau à un rythme supérieur à sa capacité de renouvellement. Selon la banque mondiale, 80 pays représentant près de 40 % de la population mondiale connaissent des difficultés d'approvisionnement et de qualité sanitaire des eaux.



Le stress hydrique retenu par l'UNESCO comme un indicateur de menace est basé sur le rapport entre la quantité d'eau douce consommée et la quantité d'eau disponible; plus ce rapport augmente et plus la marge de manœuvre diminue. Ainsi selon les experts, s'il est inférieur à 10% la situation est bonne, de 10 à 20 % des investissements et des efforts de gestion seront nécessaires (France, Grande-Bretagne, Portugal...), de 20 à 40 % en plus d'efforts de gestion et d'investissements importants des arbitrages devront être rendus entre les utilisateurs agriculteurs et citoyens principalement (Espagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-bas, Allemagne...), au-delà de 40 % la rareté de l'eau oblige à recourir à l'importation, au dessalement, ou à puiser dans des ressources non renouvelables (Afrique du nord, Moyen-Orient, Asie centrale, notons qu'une partie de l'Europe de l'est, des Etats-Unis et du Mexique sont en proie à de sérieuses difficultés).

Ce rapport basé sur la situation actuelle ne prend pas en compte l'évolution de la population. Il ne peut pas intégrer également les rattrapages de consommation éventuels liés au développement et dont les conséquences, si les faits étaient reproductibles exactement seraient dramatiques lorsque l'on sait qu'un africain consomme en moyenne 30 litres d'eau par jour lorsque le citoyen américain dans le même temps en utilise 600...

Cette eau mal distribuée à l'échelle des continents sera également dans un avenir proche bien difficile à apporter à ses utilisateurs urbains .Tentaculaires les villes doivent aller chercher l'eau de plus en plus loin et requièrent des équipements formidables et onéreux. Madrid dépend d'un réseau de 13 barrages et réservoirs, 9 stations de pompage et 500 KM de canaux. New-York va chercher son eau à 200 KM dans les Appalaches et la transporte dans des tunnels de béton de 5 mètres de diamètre plongeant parfois à 300 mètres sous terre. La facture

de ces équipements pèse lourdement sur les économies. Mexico paye son eau deux fois plus cher maintenant qu'elle doit la pomper à 180 KM de distance et 100 mètres de hauteur au lieu de recourir simplement à la nappe de la vallée. Lorsque ces infrastructures ne sont pas réalisables les plus démunis sont les victimes de la pénurie et des impasses sanitaires. L'absence d'adduction d'eau dans les pays pauvres fait alors de cette denrée un poste de dépense et (principalement pour les femmes) une source de peine importants. A Addis-Abeba en Ethiopie ou à Ukunda au Kenya les pauvres consacrent 10 % de leur revenus pour l'eau potable, 18 % à Onitsha au Nigeria, pour une eau achetée auprès de marchands ambulants. Le tableau est d'autant plus inquiétant que le nombre de mégapoles de plus de 10 millions d'habitants devrait passer de 10 en 1980 à plus de 50 en 2025, 90% de l'accroissement de la population devant d'ici là se concentrer dans les zones urbaines.

Autant d'éléments qui posent la question de la protection de la ressource et de la lutte contre les pollutions, puis du financement des infrastructure d'exploitation et de distribution de l'eau. Pourtant les atteintes sont nombreuses. Pour ne retenir que quelques exemples l'eau des grands lacs aux USA serait irrémédiablement polluée à l'échelle de deux générations, la pollution des fleuves et rivières en Inde, en Slovaquie, en Pologne ou à l'ouest de la Russie atteint un point catastrophique. En Chine du nord, la nappe phréatique baisse dans la proportion d'un mètre par an. La contamination des eaux par l'arsenic a mis en danger la vie de 50 millions de personnes au Bangladesh. En France et notamment en Bretagne les pollutions dues à l'agriculture et à l'élevage intensifs contaminent suffisamment les eaux de surface pour les rendre inutilisables sans traitement particulièrement lourd et onéreux.

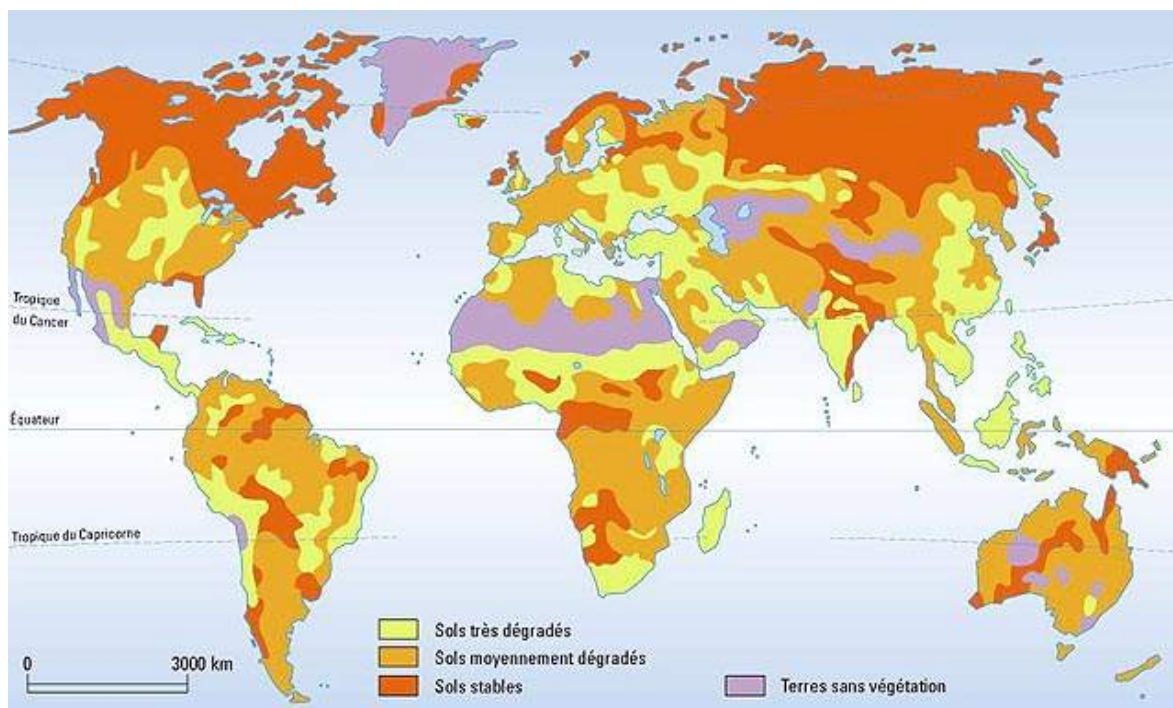
123 L'EROSION DES SOLS.

Jusqu'à une époque récente l'opinion publique pouvait imaginer que le seul défi posé à l'agriculture serait de nourrir une population mondiale en constante expansion. La problématique se posait en terme de quantité et de productivité. Le modèle agricole européen actuel est ainsi directement issu de la politique de recherche d'autosuffisance alimentaire qui avait été compromise par la seconde guerre mondiale. Il était alors vital de rompre avec l'économie de pénurie, le rationnement et la pratique d'achat à l'étranger alors que les devises étaient précieuses. Au bout d'une trentaine d'années, le solde productions / besoins était si largement positif que les gouvernements étaient conduits à détruire les excédents pour maintenir les cours . Les opinions publiques médusées apprenaient alors que les fonds publics subventionnaient désormais la non-production, que des primes à l'abattage des troupeaux ou à

l'arrachage de cultures étaient versées. Le modèle productiviste n'était pourtant pas remis en cause, les famines perduraient dans le tiers-monde et la recherche de rendements toujours supérieurs exigeait l'emploi massif de pesticides et d'engrais. Le paysage rural lui-même était transformé par la disparition des haies, talus, bocages et zones humides visant à constituer de vastes étendues sans obstacle permettant l'emploi d'engins agricoles formidables.

La recherche du rendement maximal a entraîné dans l'élevage divers drames dont l'épizootie de l'encéphalopathie spongiforme bovine est l'illustration la plus catastrophique. Le consommateur des pays nantis est empoisonné par une alimentation issue de techniques de pointe mal maîtrisées ou employée par des individus sans foi ni loi. La peur se déplace du champ de la famine pour celui de l'empoisonnement.

La situation pour les produits végétaux est également présentée comme alarmante par les associations de consommateurs ou le corps médical qui note des carences nutritionnelles chez des populations pourtant repues. Les conséquences sur les sols sont également dramatiques à cause du lessivage de terres arables surexploitées qui finalement ne sont plus qu'un support permettant de diluer des engrais chimiques devenus certes indispensables à la croissance des végétaux mais qui causent l'asphyxie des cours d'eau. La carte ci dessous montre la qualité actuelle des sols de la planète:

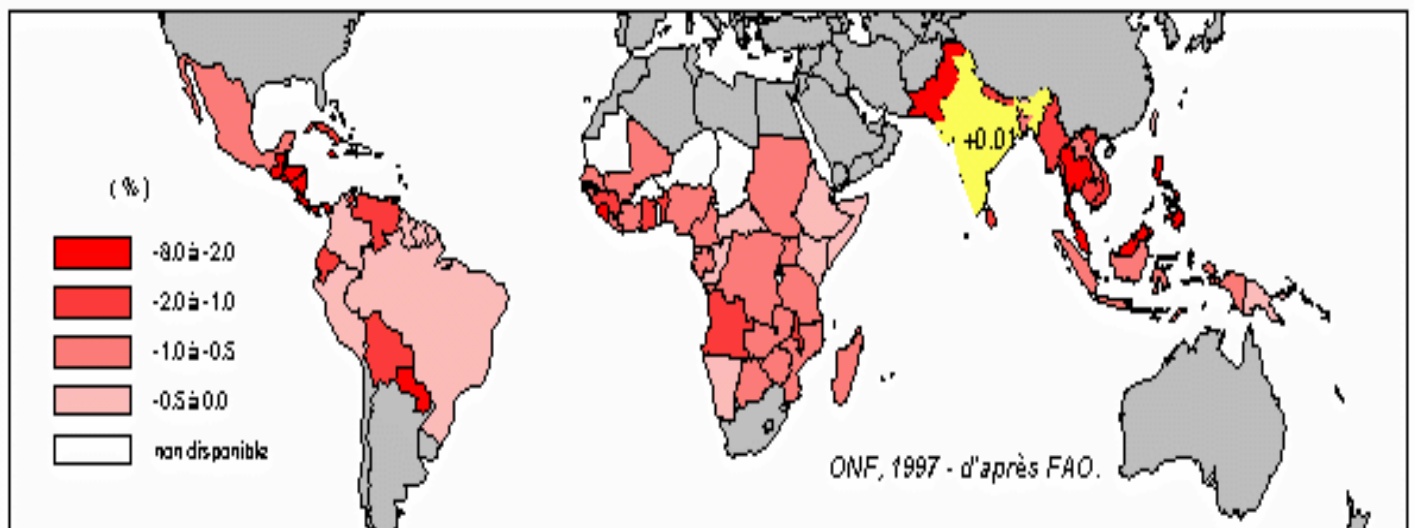


Il est frappant de constater que les foyers de population essentiels sont désormais répartis sur des zones aux sols moyennement ou très dégradés. Il est également tout aussi évident de noter

que la proportion des sols stables, à savoir ceux où les capacités de régénération naturelle sont préservées, ne doit guère dépasser le quart de l'ensemble des terres émergées; enfin que ceux-ci sont localisés surtout dans des régions peu peuplées ou inhospitalières.

Il est clair que les origines du problème ne sont pas les mêmes dans les pays du sud où il convient d'incriminer des pratiques traditionnelles nuisibles comme le défrichage par le feu, l'abattage trop rapide des forêts primaires et le climat difficile, mais aussi parfois l'imposition de monocultures tournées vers la seule exportation. Pourtant il faudra arriver à nourrir en sécurité une population qui va croître principalement dans cette zone sauf à se préparer à subir de gigantesques famines et des exodes massifs de populations.⁽¹³⁾

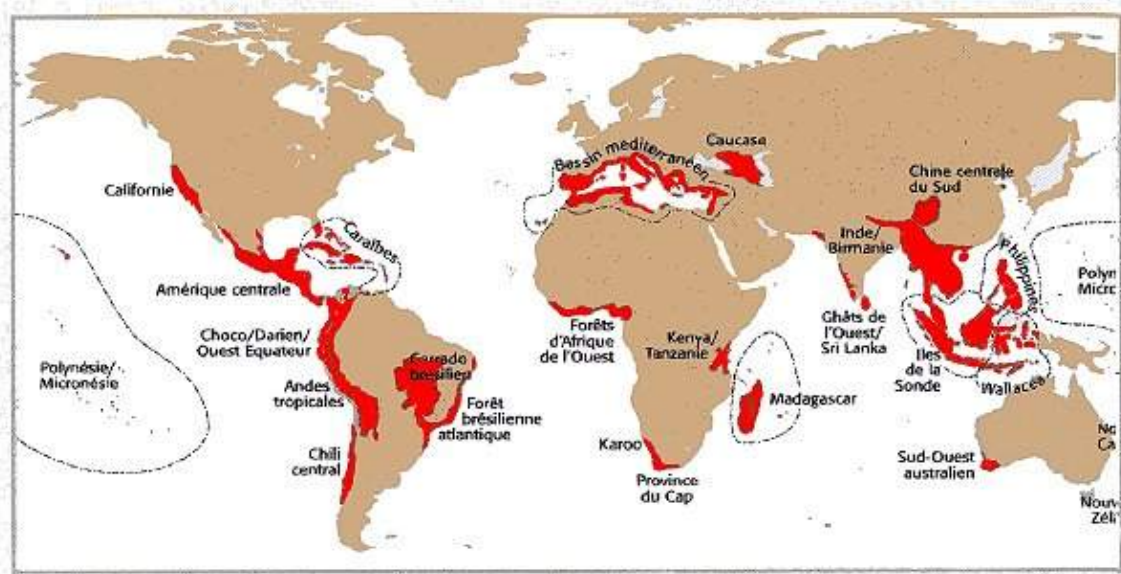
Taux de déforestation annuelle en zone tropicale (période 1990-1995)
Rate of annual deforestation in the tropical zone (from 1990 to 1995)



13 LA PLACE DE L'HOMME DANS LA NATURE ET SON ENVIRONNEMENT.

La créature originellement la plus faible est aujourd'hui le maître de toutes les autres espèces. Totalement vulnérable de sa naissance jusqu'à un âge relativement important par rapport aux autres mammifères, l'homme est pourtant parvenu à soumettre l'univers à sa loi. N'est ce pas la réalisation de la volonté divine exprimée par la plupart des religions monothéistes ? Quel dessein doit-il alors poursuivre ? quelle place s'est-il désormais assignée? ...sont probablement les deux questions majeures auxquelles il lui faut répondre sachant que désormais la puissance de ses moyens d'action est telle qu'elle peut compromettre par un étrange retour de bâton la survie de la race conquérante.

¹⁶ Le thème de l'invasion massive et pacifique des pays riches par les affamés est dramatiquement imaginé dès les années 1970 par Jean Raspail dans son roman "Le camp des saints".



Vingt-cinq “points névralgiques de la bio-diversité” , où des concentrations exceptionnelles d’espèces endémiques sont soumises à d’exceptionnelles pertes d’habitat. D’après Myers et al (2000)-Xenvironnement.

131 LES COURANTS PHILOSOPHIQUES PRINCIPAUX.

“ Il n’y a pas lieu de craindre pour notre vie et notre subsistance si nous venons à manquer de terrine de poisson, de foie d’oie, si nous cessons de découper en morceaux bœufs et chevreaux pour contenter notre palais et si nous cessons de fréquenter pour nous amuser, les amphithéâtres où l’on force les animaux à risquer leur vie en se battant contre leur gré, ou à mourir faute d’avoir reçu de la nature les moyens de se défendre. Pour moi je tiens que, si l’on veut s’amuser, il faut le faire avec des partenaires qui y prennent du plaisir et non à la façon de ces enfants dont Bion disait: pour s’amuser ils jetaient des pierres aux grenouilles mais les grenouilles, elles, mouraient pour de vrai.” PLUTARQUE

“ Je sais bien que les bêtes font beaucoup de choses mieux que nous mais je ne m’en étonne pas, car cela me sert à prouver qu’elles agissent naturellement et par ressort, ainsi qu’une horloge qui montre mieux l’heure qu’il est que notre jugement. Et c’est bien lorsque les hirondelles viennent au printemps qu’elles agissent en cela comme des horloges”.Descartes

“Le caractère de la raison le plus marqué, c’est le doute...mais des mouvements et des actions qui n’annoncent que la décision et la certitude prouvent en même temps le mécanisme et la stupidité”. Buffon

“Peut-être viendra-t’il le jour où le reste du règne animal retrouvera ces droits qui n’auraient jamais pû lui être enlevés autrement que par la tyrannie. Les français ont déjà réalisé que la peau foncée n’est pas une raison suffisante pour abandonner sans recours un être humain aux caprices d’un persécuteur. Peut-être finira-t’on un jour par s’apercevoir que le nombre de jambes, la pilosité de la peau ou l’extrémité de l’os sacrum sont des raisons toutes aussi insuffisantes d’abandonner une créature sensible au même sort. Quoi d’autre devrait tracer la ligne de démarcation ? Serait-ce la faculté de raisonner, ou peut-être la faculté de langage? Mais un cheval parvenu à maturité ou un chien , est par delà toute comparaison, un animal plus sociable et plus raisonnable qu’un nouveau-né âgé d’un jour, d’une semaine ou même d’un mois. Mais supposons qu’ils soient autrement, à

quoi cela nous servirait-il? La question n'est pas : peuvent-ils raisonner? Ni : peuvent-ils parler? Mais bien: peuvent-ils souffrir?" Jeremy Bentham

Le débat qui semble opposer radicalement aujourd'hui les tenants de la mondialisation libérale et ceux de l'écologie radicale peut être présenté, de façon sans doute simpliste mais assez éclairante, comme la continuation des querelles philosophiques anciennes qui séparaient les penseurs entre chantres de la culture et apôtres de la nature. La problématique s'articule autour du phénomène philosophique majeur qui a consisté à lier la détention de droits quelconques à la possession de la raison. Seul l'homme dans cette conception rationnelle au sens de la philosophie de Descartes peut être sujet de droit, toutes les autres créatures qu'elles soient animales, végétales ou minérales ne sont alors que des objets de droit sur lesquels s'exerce la puissance et la volonté des hommes. Ainsi l'Homme a acquis cette supériorité par sa capacité à s'élever au dessus des seules lois de la nature grâce à son pouvoir de susciter de la culture. Contrairement aux autres animaux dont le savoir d'espèce n'est pas différent aujourd'hui de ce qu'il était il y a cinq siècles, l'homme a suivi un processus évolutif et cumulatif de progrès qui s'inscrit dans le terme de culture. L'espèce humaine est alors considérée par essence comme d'anti-nature, vouée au déracinement et appelée à lutter contre les tentations qui pourraient l'éloigner de cette singularité.

“Mais quand les difficultés qui environnent toutes ces questions laisseraient quelque lieu de disputer sur cette différence de l'homme et de l'animal, il y a une autre qualité très spécifique qui les distingue, et sur laquelle il ne peut y avoir de contestation: c'est la faculté de se perfectionner, faculté qui, à l'aide des circonstances, développe successivement toutes les autres et réside parmi nous tant dans l'espèce que dans l'individu; au lieu qu'un animal est au bout de quelques mois ce qu'il sera toute sa vie, et son espèce au bout de mille ans ce qu'elle était la première année de ces mille ans” J.J. ROUSSEAU

Ce passage est édifiant en ce qu'il ouvre la voie à la problématique de l'historicité, à Kant, à Fichte, à Sartre. L'Homme qui à l'origine n'est que néant, qui n'est pas déterminé de quelque façon que se soit par la nature est voué à développer une Histoire qu'il choisira lui-même suivant le principe de liberté. La perfectibilité se traduit dans l'éducation pour le niveau de l'individu, par la politique au niveau de l'espèce.

De manière globale, selon l'analyse de M. Luc FERRY, trois grands courants de pensée vont à partir de cela essayer de systématiser les rapports de l'homme et de la nature:

- La position anthropocentriste ou cartésienne selon laquelle la nature est toute entière privée de droits au profit du seul pôle de sens et de valeur: le sujet humain;
- La tradition républicaine et humaniste (Rousseau ou Kant) articulée autour de quatre thèmes principaux: l'Homme est le seul être qui possède des droits, le but ultime de toutes ses activités est la liberté qui fonde le principe juridique; malgré tout l'être humain est lié par certains devoirs envers la nature et les animaux "qui ne doivent pas souffrir inutilement";
- La pensée utilitariste où les détenteurs de droits sont tous les êtres susceptibles de ressentir plaisir ou peine, le but ultime est la maximisation de la somme de bonheur dans le monde, le droit a pour finalité première non la liberté mais la protection des intérêts quels que soient les sujets de ces intérêts.

C'est donc autour de ces postulats que certains défendront les droits de la forêt (Pr Christopher STONE: "Vers la création de droits légaux pour des objets naturels" Southern California Law Review) alors que d'autres n'y verront qu'un moyen de production. L'écologie moderne française est elle même traversée par trois courants:

-l'un, sans doute la plus répandu, consistant à voir dans la protection de la nature en fait la protection de l'Homme sans donner à l'environnement de véritable valeur intrinsèque. La nature n'est prise en compte en fait que de façon indirecte;

-l'autre prenant racine dans l'utilitarisme vise non pas exclusivement les intérêts humains mais l'amélioration de la quantité de bien-être général; très répandue dans le monde anglo-saxon ce courant d'idée soutient l'action des mouvements de "libération animale";

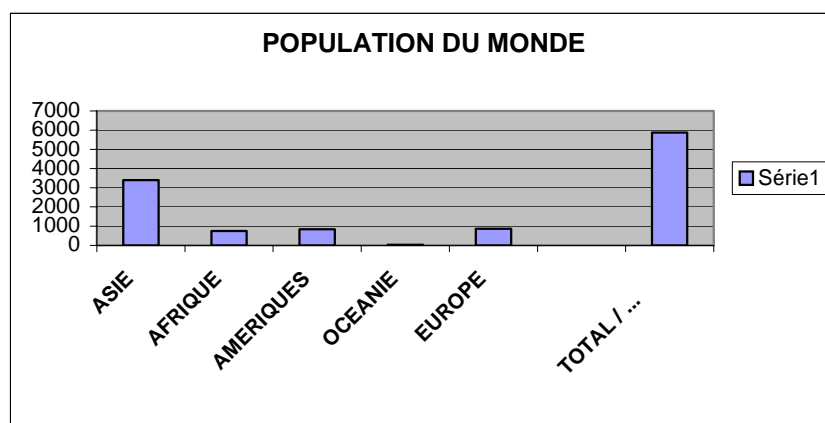
-enfin le courant consistant à reconnaître des droits à toutes les créatures avec lesquelles aurait-été passé un contrat naturel (en France, Michel SERRES).

132 LE POIDS DE LA DEMOGRAPHIE.

Selon les estimations de l'ONU le cap des 6 milliards d'hommes a été franchi le 12 octobre 1999. Chaque seconde il naît en moyenne 5 êtres humains et il en meurt 2. La population mondiale augmente donc de 3 personnes chaque seconde. Suivant un tel rythme la population du monde doublerait tous les 40 ans et nous serions: 12 milliards en 2040, 24 milliards en 2080, 48 milliards en 2120...heureusement il n'en est rien et les prévisions oscillent entre 9 et 12 milliards d'humains sur la planète en 2120.

L'espèce humaine a connu un développement numérique très lent jusqu'au XVIII^e. A partir de ce moment grâce au solde positif entre les naissances et les décès la population mondiale s'est mise à croître:

- 10 000 av. J-C: 5 millions d'humains peuplent la terre; l'homme découvre l'agriculture, c'est la lente évolution du néolithique.
- En l'an 1: 250 millions d'humains peuplent la terre.
- Durant le premier millénaire la population augmente lentement de quelques pourcents par siècle malgré les terribles épidémies des V^e et VI^e siècles.
- Au XIV siècle : 450 millions, chute à 375 millions à cause de la peste noire de 1333.
- Au début du XVIII^e : 750 millions, les progrès de l'agriculture, de l'hygiène et de la médecine font notablement baisser le taux de mortalité en Europe; l'équilibre est rompu autour de 1750. En 1800: 1 milliard d'humains peuplent la terre.
- En 1930 : 2 milliards;
- En 1960 : 3 milliards;
- En 1975 : 4 milliards;
- En 1987 : 5 milliards;
- En 2000 : 6 milliards... Aujourd'hui la population mondiale se répartit entre les continents de la façon suivante: (17).



17. Numéro spécial, Le Monde 2001.

On observe le poids démographique gigantesque de l'Asie qui comprend les deux nations les plus peuplées avec la Chine et l'Inde qui dépassent chacune le milliard d'individus.

Pour les années à venir les spécialistes annoncent une réduction de la fécondité et la transition démographique des pays en voie de développement. La baisse de la fécondité sera imputable à la limitation des naissances par la généralisation des pratiques anti-natales (aujourd'hui seulement 57 % de la population mondiale sont ouverts aux techniques contraceptives), l'augmentation de la scolarisation, la diminution progressive du poids des religions.⁽¹⁸⁾

Les projections les plus optimistes tablent sur une population mondiale de 7,3 milliards en 2050, les plus pessimistes sur 10,7 milliards. C'est en Afrique et en Asie que la croissance sera la plus forte: 1,766 milliard en 2050 pour 749 millions en 2000 en Afrique et 5,268 milliards en 2050 en Asie pour 3,585 milliards en 2000...dans le même temps l'Europe passera de 729 millions en 2000, à 623 millions en 2050.⁽¹⁹⁾

La survie de l'espèce dépend donc autant désormais de la maîtrise de la croissance démographique que d'une meilleure gestion des ressources et des activités sur la planète.

18. US Census bureau, World population profile.

19. INED Population et société N° 353 de janvier 2000.

DEUXIEME PARTIE: LES ENJEUX STRATEGIQUES.

“Depuis la préhistoire, les hommes se disputent aprement les richesses de la Terre. De ce point de vue du contrôle des ressources, qu’apporte de neuf la mondialisation ? Elle consacre la Terre comme un monde clos, fini. Pour les hommes, il ne s’agit plus seulement de se combattre pour l’appropriation de ces ressources mais aussi de s’interroger sur les possibilités d’une exploitation globale par une humanité enfin en harmonie avec elle-même. En outre, la multiplication des hommes, le partage de la planète entre des entités souveraines soit appellent des guerres perpétuelles pour ces ressources, soit accouchent d’une gestion d’ensemble de leur exploitation”.Philippe MOREAU DEFARGES (1)

21 DES ENJEUX ARCHAÏQUES POUR DES GUERRES MODERNES.

La croissance démographique et l’augmentation des besoins vitaux et économiques susciteront des tensions croissantes pour les ressources. Selon la formule de M. MOREAU DEFARGES l’alternative se posera en termes de guerre ou de gestion commune. L’enjeu est essentiel car il conditionne la crédibilité de l’organisation actuelle des rapports inter-étatiques sous le regard des instances internationales à vocation politique, économique ou de sécurité. Le retour sur le devant de la scène martiale d’enjeux primitifs, renvoyant apparemment en arrière-plan les débats plus étherés fondant les interventions actuelles, pourrait laisser croire que ces conflits seront localisés. En réalité le mode de régulation fondé sur le rôle des Nations Unies (2) entraînera de facto l’implication de la communauté internationale dans des guerres de survie ou le clivage type Nord / Sud risque d’apparaître avec acuité. Fondée sur le catéchisme laïc des droits de l’Homme la société construite depuis 1945 résisterait difficilement à la mise en évidence trop criante des égoïsmes nationaux. Il y a dans cette situation un défi et un piège pour l’actuelle tendance de nouvelle gouvernance mondiale. De son coté, le soldat, doit peut-être déjà se préparer à des guerres pour l’écologie. L’incurie écologique ne pourrait-elle pas devenir à l’identique des atteintes aux droits de l’homme un motif d’ingérence dans les affaires des Etats ? (3)

1 Que sais-je ? “La mondialisation”.

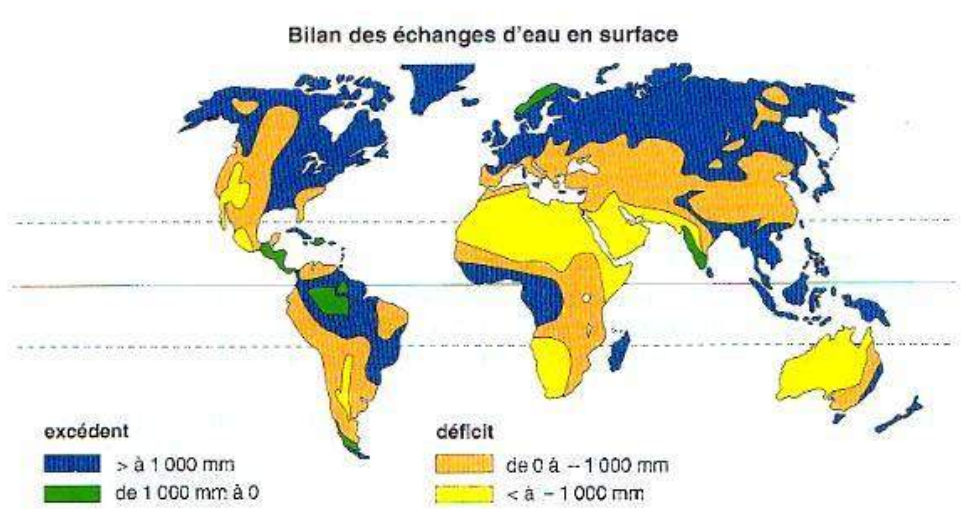
2 Charte des Nations-Unies.

3 Certains penseurs militent en faveur de la création de forces d’intervention écologiques baptisées “Bioforces”.

Guerres pour l'eau, guerres pour l'air, pour l'espace et la qualité des sols, guerres pour l'accès aux ressources alimentaires terrestres ou maritimes la gamme des conflits potentiels puise ses racines dans les origines des besoins des hommes mais la mondialisation entraînerait immédiatement une contagion planétaire.

211 LES GUERRES DE L'EAU.

“ La prochaine guerre dans notre région sera due aux eaux du Nil, et non à la politique” BOUTROS BOUTROS-GHALI 1985 ministre des affaires étrangères égyptien.



Sous la pression conjuguée des sécheresses, des pollutions et de la croissance des besoins consécutive à l'augmentation de la population, l'eau, ressource naturelle que l'on croyait disponible à jamais devient un bien économique rare (4). Comme le pétrole, l'eau va connaître à n'en pas douter un renchérissement important dans les prochaines années. Comme le pétrole, elle pourrait aussi devenir ou redevenir un motif de guerre ou de paix (5) dans la mesure où, d'ici 2025, les deux-tiers de la population mondiale vont être selon les projections les plus fiables de l'Organisation météorologique Mondiale , en situation de stress ou de contrainte hydrique.

Israël est à cet égard un exemple particulièrement instructif (6) car l'enjeu de l'eau a déjà été une cause d'affrontements armés avec ses voisins.

4. Marc Schmitt, Défense N°87 Mars 2000: "Vers des conflits verts".

5. J.P. Besset, Le Monde du 23 Mars 1997, "L'eau enjeu de paix et de prospérité au XXI° siècle; Corinne Lepage, Défense N° 82 "Eviter la guerre de l'eau".

6. Jean -Christophe Victor, Arte "Le dessous des cartes".

Cet enjeu est probablement aussi une des difficultés qui empêchent la normalisation des rapports avec ses voisins. Ainsi en 1953 une confrontation armée sérieuse l’oppose à la Syrie lorsque Israël entreprend le creusement d’un canal visant à relier le Jourdain et les terres agricoles du Sud et du Neguev. Dès 1965 le Liban et la Syrie initient des projets de détournement du Jourdain qui priveraient Israël de la majeure partie de ses eaux. Les bombardements israéliens feront cesser les travaux. Pour beaucoup l’eau joua un rôle déterminant dans le déclenchement de la guerre des six jours de juin 1967 car à la fin de la guerre Israël avait, entre autres bénéfices, gagné les affluents et les sources du Jourdain.

Le Jourdain



Bassin hydrographique du Jourdain



En Cisjordanie l’occupation des territoires a donné à Israël accès à d’importantes ressources en eau qui font l’objet de règles d’exploitation extrêmement strictes et inéquitables pour beaucoup. Il se crée ainsi un déséquilibre entre Israël et la Cisjordanie mais également à l’intérieur des territoires entre les palestiniens et les colons juifs. La situation est identique dans la bande de Gaza suscitant de graves antagonismes. Yitzhak RABIN avait ainsi pu déclarer que “ Sans accord sur l’eau, il n’y aura pas d’accord”.

Dans la même région des tensions identiques existent entre la Turquie, la Syrie et l’Irak à propos des eaux de l’Euphrate; entre l’Egypte, le Soudan et l’Ethiopie à propos des eaux du Nil. Les Nations Unies ont ainsi recensé 70 foyers de tension relatifs à l’eau. Le président du Conseil de l’eau, Abu ZEID, les estime à 160, soulignant que la plupart des pays qui manquent d’eau sont politiquement instables. Lorsque l’on considère que 215 fleuves jouent

un rôle frontalier, l'enjeu de l'eau devient alors une source majeure de conflits et appelle une mondialisation des démarches et des programmes.

212 LES CONFLITS DE L'ENVIRONNEMENT:

Dans le dossier 87 de la revue "Défense" M.Marc Schmitt s'interroge sur la marche inexorable du monde vers des conflits ayant pour ressort l'environnement. "Vers des conflits verts ?" pose la relation entre les menaces nuisibles à l'environnement entraînant la raréfaction des ressources, et la réaction violente possible des victimes de cette incurie. Constituant une nouvelle catégorie, les conflits verts seront soit la cause première d'instabilité, soit un agent détonnant supplémentaire pour des "conflits gigognes" où les causes sont intriquées. Dans une situation de croissance démographique continue, les conflits verts seront les conflits de la contrainte et de la privation. Les populations privées de ressources, de terre, d'accès à la mer nourricière atteindront un seuil de désespoir tel que l'action violente en sera l'exutoire. L'analyste voit dans le drame rwandais ou la guérilla au philippines la même marque d'une réaction à la misère. (7)

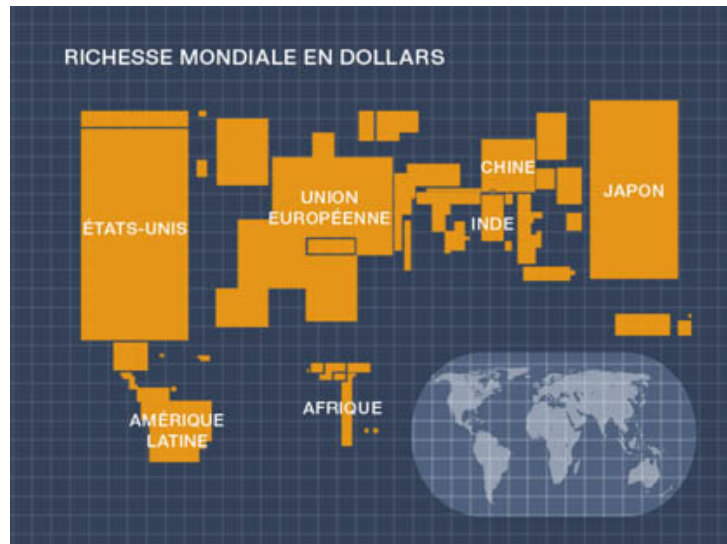
Si le problème des conflits verts semble relativement peu exploré dans notre pays, il en va différemment aux USA. Prenant en compte tous les éléments liés à l'écologie et aux bouleversements qu'elle prédit, l'ancien secrétaire d'Etat américain Warren Cristopher prononçait le 9 avril 1996 devant l'université de Stanford, un très important discours sur la diplomatie américaine et les grands problèmes d'environnement au XXI^e siècle. Il témoignait alors de la prise en compte de l'environnement comme étant une composante fondamentale de la stratégie américaine autant en matière de politique étrangère que de défense. L'environnement est désormais vu comme tantôt la cause, tantôt le moyen ou l'enjeu du traitement de crises militaires et politiques dont les parties concernées seront l'ensemble de la communauté internationale.(8)

7. Voir à l'appui de cette thèse " The armed conflicts 2001" report of the institute of peace and conflict studies, Conrad Grebel college of Ontario.

8. Serge Bonnefoi " L'environnement, nouveau facteur de la géopolitique" , Défense N° 87 de Mars 2000.

22 LE CHAMP D'EXPRESSION DES SOLIDARITES NORD-SUD.

Dans une approche mêlant l'économie et la géographie, où la représentation de la planète ne prendrait pas pour référence la superficie des Etats mais à sa place la richesse produite, la planisphère prend un aspect particulièrement déroutant.



L'espace économique ainsi dessiné présente une dilatation spatiale des USA, de l'Europe, du Japon et en réponse une atrophie du reste du monde avec un sort particulièrement poignant réservé à l'Afrique.⁽⁹⁾

Dans un monde où résident de profonde disparités les continents se présentent suivant les chiffres ou statistiques suivantes:

CONTINENT	SUPERFICIE	POP MILLIONS	PNB / HAB \$	FECONDITE	ESPERANCE VIE	ENERGIE KGEP / HAB
ASIE	21415900	3396,4	4096,84	3,24	65,58	1755,82
AFRIQUE	29072450	746,8	882	5,4	51,88	747
AMERIQUES	40107400	834,8	4765	2,91	70,45	1789
OCEANIE	8502000	29,1	9515	2,95	69,75	3196
EUROPE	27983300	867,8	11458,3	1,61	73,33	3069,76
	127081050	5874,9	6143,428	3,222	66,198	2111,516

9. J.C. Victor, Arte : "Le dessous des cartes".

Dans une approche globale on observe des écarts saisissants au niveau des produits nationaux bruts par habitant permettant de désigner des zones de richesses et de pauvreté. Ce partage a un fort retentissement sur le taux de fécondité, l'enfant dans les pays pauvres est un agent économique indispensable à la survie de la famille puis une fois adulte, le seul soutien des parents âgés placés dans l'incapacité de travailler ⁽¹⁰⁾. La mortalité infantile élevée impose un taux de fécondité important . Dans la phase de démarrage économique le renversement démographique est indispensable si les Etats ne veulent pas voir la croissance démographique annihiler les effets de la croissance économique. L'espérance de vie est également un indicateur fiable de développement par l'accès à l'hygiène, à l'alimentation et aux soins. La consommation d'énergie par habitant renseigne sur le degré d'industrialisation atteint.

Dans tous ces domaines le continent africain présente une physionomie dramatiquement défavorisée. Ces données peuvent être encore affinées par l'observation des pays et non pas seulement des continents. Les chiffres du continent américain par exemple ont "moyenné" la situation Nord-américaine.

Ainsi le PNB par habitant aux USA est de 31 190\$ alors qu'il n'est que de 100 \$ en Ethiopie, soit un rapport de 1 à 300.

Le taux de fécondité est de 1,2 en Espagne alors qu'il est de 7,5 au Niger.

L'espérance de vie est de 80 ans en Suisse et de 38 ans en Angola.

Un islandais consomme 9588 KGEP, lorsqu'un bangladaishi en consomme 159.

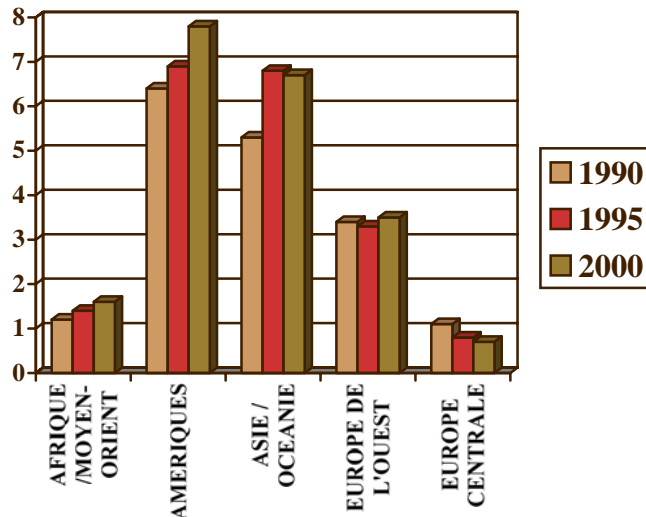
Sur une telle toile de fond comment concilier la mondialisation libérale, la philosophie des droits de l'Homme qui la soutend et l'écologie ? Probablement de façon conjuguée, par une diminution des gaspillages de matière ou de potentiel dans le camp des nantis et un développement accompagné et soutenu sur le plan financier et écologique pour les pays en voie de développement. Il y a loin des mots aux actes...

L'exemple des atteintes à la couche d'ozone est à cet égard assez illustratif pour rassembler les différents éléments de la problématique. L'air que nous respirons est constitué d'un même ensemble homogène et partagé. La couche d'ozone est un élément essentiel à la stabilité du climat de la planète, phénomène par essence universel. Les atteintes qui sont portées à ces deux éléments sont liées au développement des sociétés.

10. US Census bureau, International database: the world fact-book 2000.

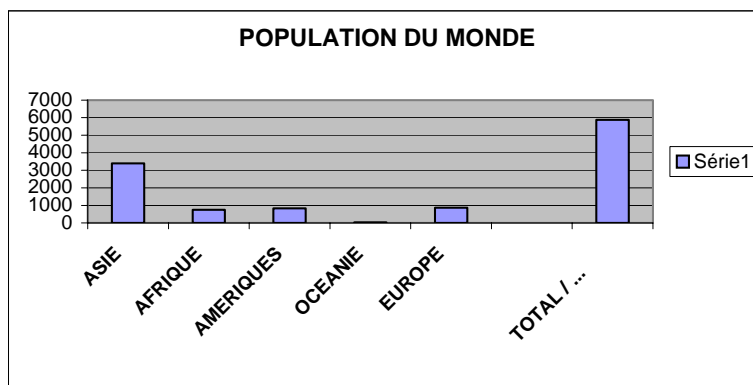
Observons tout d'abord l'origine des émissions de Co2 (en milliards de tonnes) et la tendance sur les dix dernières années:

Il est intéressant de noter au niveau des éléments les plus caractéristiques la prééminence

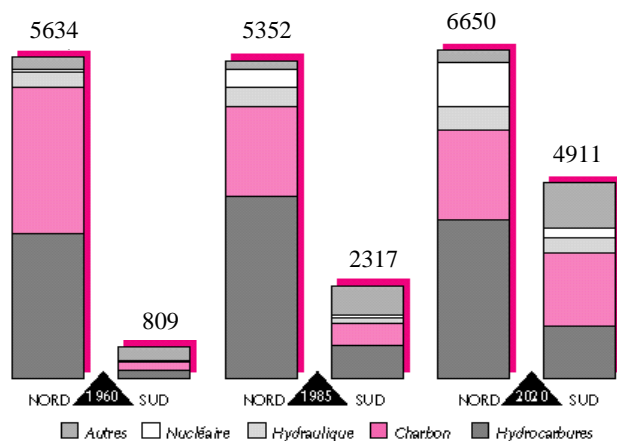


américaine ainsi que sa progression régulière atteignant plus d'un milliard de tonnes en dix ans; la forte progression de l'Asie/Océanie mais également du tassement opéré sur les cinq dernières années, la relative stagnation de l'Europe de l'ouest et de l'Afrique / Moyen-Orient et la descente régulière pour l'Europe centrale.

Il est à ce stade utile de rappeler quelle est la répartition des populations mondiales:



Il est évident que sur ce dossier la responsabilité des atteintes au climat par destruction de la couche d'ozone est le fait des pays développés. Il est tout aussi évident que si les PVD étaient en mesure d'adopter des habitudes de consommation identiques les conséquences seraient dramatiques.(11)



Consommation d'énergie en millions de tonnes et par type d'énergie.

Lors du refus de ratification du protocole de Kyoto, M. Georges BUSH se déclarait fermement opposé à toute démarche qui pourrait gêner l'activité économique et industrielle des USA. L'engagement contenu dans le protocole ne semblait pourtant pas vraiment injustifié par rapport aux enjeux. Il y a là une illustration des divergences de point de vue existant entre les différents pays selon que l'on se trouve en situation de pollueur ou non. Les situations économiques compliquent aujourd'hui le problème au lieu d'aider à le résoudre. En émission cumulée depuis les débuts de la révolution industrielle, les pays industrialisés accusent un passif important. Pour cette raison les pays en voie de développement ne sont pas disposés à brider leur développement industriel sans contrepartie. Les USA défendent l'idée de la flexibilité en poussant à la création d'un marché international des droits à polluer. A court terme les PVD peuvent bénéficier de rentrées financières en échange de "droits à polluer" vendus aux pays riches. Un des aspects de cette démarche consiste néanmoins également à transférer dans les PVD des technologies permettant d'amorcer des processus de développement propre. L'idée forte étant d'appliquer les efforts en matière de réduction d'émission là où ils seront le plus efficaces sur le plan économique et sur ce plan il est clair que sont naturellement désignées les installations traditionnelles au rendement médiocre.

11. Selon l'agence américaine pour l'information sur l'énergie, la consommation mondiale d'énergie devrait croître de 59% d'ici 2020. L'essentiel de cette augmentation devrait se produire dans les PVD d'Asie et d'Amérique du sud.

Pour les européens l'effort doit être porté sur les pays industrialisés en terme de modernisation, de recherche et de développement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ceci s'accompagne également du partage des fruits de la recherche avec les PVD.

Il est regrettable de constater que tous ces atermoiements retardent une prise de décision indispensable dont les effets bénéfiques ne pourraient pas, d'ores et déjà, se faire sentir avant des décennies en raison de la grande inertie des phénomènes climatiques.

23 L'EMERGENCE D'UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE.

Si au niveau des Etats il paraît difficile de dégager une solution collectivement acceptable, depuis quelques années l'idée de promouvoir un modèle économique respectueux de la nature et des populations fait de plus en plus d'adeptes. Les ressorts agissant sont bien évidemment basés sur la recherche du profit, ce principe en est la meilleure garantie de pérennité. Il intègre le fait que l'économie nouvelle devra être gestionnaire des ressources de la nature et non simple prédatrice. Il intègre le fait que la population du monde n'est que dans la situation "d'occupant précaire" comptable vis à vis des générations futures de la gestion de la planète. Le concept international de "sustainable development" ou développement durable en est l'illustration sur le niveau macro-économique.

Le consommateur peut également jouer un rôle d'incitation vis à vis des producteurs par l'orientation de ses achats et le boycott de certaines firmes et produits. De plus en plus de circuits de production ou de distribution sont impliqués dans le commerce dit "respectueux ou équitable" selon que la protection de la nature ou des intérêts des producteurs locaux sont mis en avant à des degrés divers. D'une importance aujourd'hui strictement micro-économique ce commerce tend néanmoins à se développer dans les pays riches de façon spectaculaire et atteint des cercles de consommateurs très emblématiques.

231 LE CONCEPT DE COMMERCE EQUITABLE.

En 1860, Eduard DOUWES DEKKER publie un livre qui devient un classique de la littérature néerlandaise: "Max Havelaar". Le héros de ce roman est un humaniste qui au fil de ses voyages dans les colonies dénonce les souffrances et les injustices que l'administration hollandaise inflige au producteurs de café javanais. Ce héros de roman va donner son nom et inspirer une organisation non gouvernementale (ONG) qui naît en 1988 aux Pays-Bas. L'ONG se donne pour mission de proposer un modèle concret de développement et de commerce équitables. Cette structure dans un premier temps fait porter son action sur la production de café. Cette denrée banale, une des plus vendues au monde, fait l'objet d'enjeux

économiques et sociaux importants. Les petits producteurs subissent douloureusement les effets des variations des cours mondiaux souvent dictées par des pratiques spéculatives. Face à ces pratiques “Max Havelaar” s’efforce de proposer à ces producteurs une sécurité des prix et des débouchés qui sont les seuls moyens pour organiser des investissements et le développement. En décernant le label “Max Havelaar” l’ONG garantit au consommateur qu’il achète un produit issu d’un mode de production et de distribution respectueux des légitimes intérêts des producteurs. Initié avec le café, le principe de labellisation s’étend au miel, aux bananes, au cacao, au thé et au sucre. Pour obtenir ce label, dont l’intérêt commercial commence à être substantiel, les partenaires doivent satisfaire aux obligations d’un cahier des charges imposant: la limitation du nombre des intermédiaires en raccourcissant les circuits d’achat, la définition d’un prix équitable exempt de pratiques spéculatives et garantissant un niveau de vie décent aux producteurs, la mise en place de liens durables incluant le pré-financement de certains investissements, enfin l’adoption de relations démocratiques au sein des coopératives et la juste répartition des revenus.

Pour le consommateur ce type de label renouvelle certains critères de l’achat, il permet de dépasser le strict calcul du rapport qualité-prix en rajoutant un aspect éthique et humaniste. Il faut probablement admettre, dans les phases de baisse des cours mondiaux, de payer son café un peu plus cher néanmoins ce type de consommation, qualifiée de citoyenne, rencontre un écho grandissant et atteint des cercles de consommateurs emblématiques. Ainsi en 2000 le total des ventes de café labellisé atteignait 12 305 tonnes et ce chiffre était réalisé sur 17 pays développés. Le pourcentage de café labellisé représentait 2,7 % du marché intérieur hollandais, 3% de celui de la Suisse, 1,8% de celui du Danemark, 1,5% de celui du Royaume-Uni...seulement 0,2% du marché français mais depuis le réseau a beaucoup progressé.

Cette revendication du statut de “consomm’acteur” atteint les institutions puisque le café “Max Havelaar” fait l’ordinaire du Parlement européen, de l’Elysée, de Matignon, du Sénat, de l’Assemblée nationale ainsi que de nombreuses collectivités locales ou Centres Régionaux d’œuvres universitaires.

En parallèle à ce type de démarche sont apparues également des pratiques boursières éthiquement correctes. Les investisseurs aux USA ont inventé un nouveau concept dans lequel tous les placements financiers sont constitués selon des principes de morale et non de pure rentabilité. Certains placements marquent le refus vis à vis des entreprises d’armement, du nucléaire, de l’alcool ou du tabac, des produits anti-conceptionnels. D’autres ont une

charge volontariste cherchant à favoriser certains traits jugés honorables par l'apport de capitaux à des entreprises oeuvrant pour la santé, l'environnement, l'éducation ou le développement des PVD. La caractéristique de ces types de portefeuilles qui concerne certains fonds de pension américains mais aussi des SICAV françaises, est que tous les placements les constituant sont conformes à une conception éthique de l'investissement.

Ces deux démarches, chacune intervenant à une des extrémités du processus de création de richesse, incite les entreprises et surtout les grands groupes à éviter de se compromettre dans des pratiques qui porteraient atteinte à leur image de marque. La campagne sur le travail forcé des enfants ou des femmes a conduit Benetton, Levis ou Ikea à revoir rapidement leur politique de sous-traitance et d'emploi local. L'action éthique est devenue depuis quelques années une préoccupation réelle pour les firmes qui ont délocalisé dans des pays à main d'œuvre bon marché mais qui restent soucieuses de sauvegarder leur réputation et d'éviter les campagnes de boycott de leurs produits. Sur cette lancée le Bureau International du Travail est appelé à se prononcer sur la qualité des codes de conduite ou les labels sociaux promus par les grands groupes.

232 LE PARTENARIAT NORD / SUD

Le vendredi 22 mars 2002 pendant le sommet de l'ONU à Monterrey, le président vénézuélien Hugo Chavez estimait qu'il était nécessaire de "*décréter une urgence sociale dans le monde*". En écho le président français Jacques Chirac, rappelait que "*la mondialisation de l'économie était une vague de fond inéluctable mais qu'elle exigeait une mondialisation de la solidarité*". Voilà en effet plus de trente ans que les pays développés avaient promis de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement des pays pauvres, un important fossé sépare les promesses des actes. Le président George Bush qui a promis l'augmentation de l'aide américaine en même temps qu'il annonçait l'état de guerre des USA après les attentats du 11 septembre déclarait à Monterrey: "*La pauvreté n'est pas la cause du terrorisme. Etre pauvre ne fait pas de vous un meurtrier. Cependant la pauvreté persistante et l'oppression peuvent conduire au désespoir. Nous devons lier une aide plus importante aux réformes politiques, juridiques et économiques. Les pays qui respectent ces trois critères: un gouvernement juste, un investissement dans le peuple, un encouragement à la liberté économique, recevront davantage d'aide de l'Amérique*". Dans le débat actuel qui oppose la

banque mondiale, le fonds monétaire international, les européens et les USA à propos de la répartition des fonds entre le pourcentage qui doit relever de l'aide au développement et celui qui doit continuer à alimenter des prêts, la déclaration du président sénégalais Abdoulaye Wade prenait un tour résolument moderniste. Après avoir exprimé sa gratitude aux pays développés pour qui l'aide est un sacrifice, après avoir condamné le couple *aide publique – crédit* qui ne fait qu'ajouter l'endettement insoluble à la situation de pauvreté, le président sénégalais rappelait : *“On ne connaît nulle part dans le monde un pays qui ait réussi par l'aide et la dette(...) C'est le secteur privé qui a développé l'Europe, les Etats-Unis et les pays asiatiques (...) Le développement de L'Afrique se fera par le secteur privé et pas autrement”*.

Ceci dans l'état actuel de la répartition par continent de l'investissement direct à l'étranger ne bénéficie pas d'un point de départ encourageant (voir annexe 8). Il serait également douteux que le décollage puisse se faire sans une annulation massive de la dette des pays pauvres . Néanmoins il est intéressant de noter l'incitation qui est faite aux différents acteurs spécialisés ou Etatiques d'encourager l'implantation d'activité dans les PVD plutôt que de se cantonner dans la démarche d'assistanat des aides au développement. Ce procédé pourrait peut-être éviter une partie des détournements d'aide publique qui semblent atteindre des volumes considérables. Une ONG ne proposait-elle pas de geler les avoirs à l'étranger des dirigeants des pays endettés (300 milliards de dollars sur les 1300 milliards de dette calculés par le FMI dans le début des années 90) afin de résorber une part significative de l'endettement? Cette approche est d'autant plus novatrice qu'elle prend appui sur la mondialisation en demandant aux instances de gouvernance mondiale de laisser les théories libérales s'exprimer mais en facilitant leur déploiement équitable dans des zones jusque là oubliées. Enfin, l'Agenda 21 n'ayant pu déterminer de montant exact ou de source de financement pour préserver l'environnement, un partage entre l'initiative privée, majoritairement orientée vers le développement, et les fonds publics majoritairement tournés vers les investissements conditionnant le développement durable pourrait constituerait une répartition des efforts. (Selon le rapport sur le développement dans le monde de 1992 , 75 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour financer un meilleur environnement dans les pays en voie de développement, soit de 1,4 % à

3 % du PIB des PVD. Le secrétariat de la Conférence des Nations-unies sur le développement et l'environnement estime le coût de mise en œuvre de l'agenda 21 à 561,5 milliards de dollars par an...)

24 LE PRINCIPE DE GOUVERNANCE MONDIALE A L'EPREUVE.

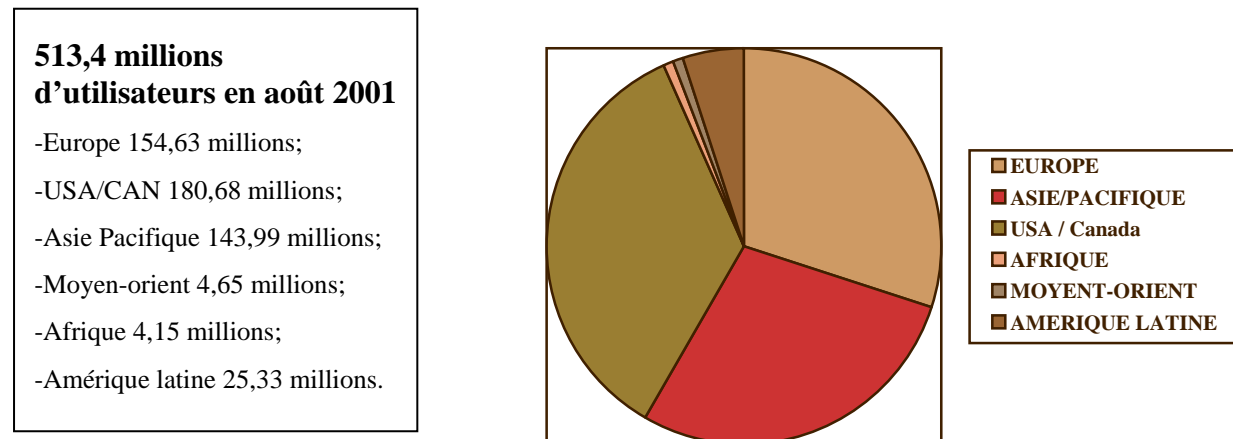
“Le village mondial de l’an 2001 , c’est ainsi tout sauf une même communauté politique des égaux. Il s’agit plutôt d’une petite communauté élitiste, xénophobe, à l’abri dans sa bulle matérielle et qui vit en marge de la majorité des Terriens et de leurs préoccupations. Car les habitants d’un village comme le note avec ironie Aristote sont “des gens qui ont tété le même lait”. Et les habitants du “village mondial” ont bien ceci en commun, de San-Francisco à Singapour en passant par Paris, qu’ils ont des conditions de vie, des moyens économiques et technologiques, sinon des désirs comparables ...Alors, dans ce sens là on peut effectivement parler de village, mais d’un village qui protège et isole ses habitants du monde, comme dans l’expression de Littré:”cet homme est bien de son village: il est bien mal instruit de ce qui se passe dans le monde”. Le concept de village dévoile alors son autre dimension. Son horizon est naturellement borné: le village des Happy-Few ne s’intéresse vraiment qu’à lui-même.” François de Bernard président du Groupe d’études et de recherche sur les mondialisations.

241 LA CAPACITE DES PAYS DEVELOPPES.

L’organisation actuelle du monde n’a pas profondément modifié les lois régissant les possibilités d’influence des peuples sur le cours des affaires de la planète. Les pays dont l’économie est florissante ont toujours exercé un magistère sur la définition d’un projet de société. Les gros contributeurs de la Banque mondiale, les membres influents de l’Organisation mondiale du Commerce, les pays des G7 ou autres G9, les permanents du conseil de sécurité des Nations Unies détiennent très naturellement les clés du mode d’application de la mondialisation. Les acteurs de la mondialisation, comme ceux de l’anti-mondialisation ou les membres des Organisations non gouvernementales défendant l’environnement appartiennent à une même communauté dont M. François de Bernard rappelait les limites.

La généralisation de moyens de communication faciles d’emploi, rapides et standardisés ont donné l’impression de la mise en commun des valeurs à l’échelle planétaire. Un discours utopiste laisse croire que l’Internet fait de chaque individu sur la planète un citoyen du village mondial dont la prise de parole serait évidente et l’accès au forum acquis. Cette situation sera peut-être une réalité dans un futur plus ou moins lointain. Pour l’heure, les personnes aptes à intervenir dans les débats fondamentaux sont sensiblement les mêmes que celles qui agissaient avant la diffusion de l’Internet. Ce nouvel outil leur a seulement fourni un moyen de transfert d’information plus rapide que le traditionnel courrier, plus efficace que le

téléphone par la capacité de joindre en même temps un nombre de correspondants quasiment illimité, plus économique que les deux précédents si l'on considère la diminution continue du prix de l'informatique associée et des différentes formules d'abonnement offertes aux internautes. Néanmoins le nombre d'utilisateurs est encore bien loin de satisfaire à l'image



idyllique de démocratie directe que l'on voudrait accréditer dans les opinions publiques. La population des internautes reste très limitée et ne rassemble globalement que la classe aisée et éduquée de la communauté internationale.

Un humain sur 10 utilise Internet, un africain sur 200 mais environ un européen sur 2,5.

Les moyens de la prise de conscience comme ceux de l'influence restent donc malgré tout concentrés dans les mêmes mains.

242 DES TENTATIONS DANGEREUSES.

Les critiques faites à la mondialisation et au pouvoir de l'argent sont bien connues. Face aux menaces que les activités humaines font peser sur l'environnement, trois catégories de peurs majeures inspirent en retour la réaction écologique fondamentale: l'épuisement des ressources, la multiplication des déchets industriels et la disparition des cultures traditionnelles. Prises sans précaution ces inquiétudes désignent la mondialisation comme un acteur coupable accentuant les phénomènes redoutés. La réaction de l'écologie fondamentale ou "deep ecology" dans le courant américain prend alors des accents où l'anti-humanisme est totalement radical. Formulées et battues dans les cabinets d'études de philosophes les analyses qui en découlent ont largement pénétré le discours des courants écologistes politiques les plus durs. Au point d'aboutissement des différentes thèses

il devient étrange de constater des convergences de point de vue entre les écologistes français et les partis d'extrême droite.

Dans son livre intitulé: " Le contrat social", M. Antoine Waechter écrit: " *La vision anthropocentriste est conforme à l'esprit de notre civilisation conquérante dont la seule référence est l'homme et dont toute l'action tend à une maîtrise totale de la terre (...)* Cette conception est l'un des points de rupture fondamentaux avec le philosophe écologiste qui appréhende l'être humain comme un organisme parmi des millions d'autres et considère que toutes les formes de vie ont un droit à une existence autonome".

L'organisation Greenpeace poursuivant la même interprétation proclamait au travers d'une de ses chroniques parue en avril 1979: " *Les systèmes de valeurs humanistes doivent être remplacés par des valeurs suprahumanistes qui placent toute vie végétale et animale dans la sphère de prise en considération légale et morale. Et à la longue, que cela plaise ou non à tel ou tel, il faudra bien recourir à la force pour lutter contre ceux qui continuent à détériorer l'environnement*".

Remise en cause du primat de l'homme, recours à la force pour mettre en œuvre un programme contraignant ne sont pas les seuls remèdes proposés. Face à ce que certains désignent comme la "bombe D", à savoir l'explosion démographique, un courant Vert comprenant des sympathisants de M. Waechter et s'appuyant sur des thèses de M. James Lovelock ou de Arne Naess propose de "tarifer à la source la surproduction d'enfants dans le tiers-monde". M. Jean Fréchaut qui fut un temps membre des Verts appelle de ses vœux "un gouvernement mondial qui puisse opprimer les populations afin de réduire toutes les pollutions et changer les désirs comme les comportements par des manipulations psychologiques".

Pour ces différents "idéalistes" l'optimum de population sur la planète oscillerait entre 100 et 500 millions d'humains. Ainsi aux USA William Aiken publie un ouvrage contenant le texte suivant: " *Une mortalité humaine massive serait une bonne chose. Il est de notre devoir de la provoquer. C'est le devoir de notre espèce, vis à vis de notre milieu, d'éliminer 90 % de nos effectifs*".

Enfin sur un plan purement français la consultation de la déclaration de 1985 de deux députés Verts appartenant au parlement européen amènerait le lecteur distrait à vérifier le rattachement politique des auteurs en lisant: " *Il y aurait quelque incohérence de la part des écologistes à réclamer la sauvegarde et la promotion des cultures régionales sans, par*

ailleurs, prendre en compte la présence de fortes minorités allogènes. Visiter la Bretagne serait frustrant si l'on devait à chaque pas tomber sur un Suisse ou un Croate, ne plus retrouver, même mêlé à d'autres composantes, un peuple en étroite symbiose avec la terre qu'il habite, à laquelle il est attaché, dont il est capable de faire vivre le patrimoine linguistique, culturel, architectural".

243 L' ENJEU DEMOCRATIQUE ET LA PLACE DE L' ETAT.

Ainsi que nous avons déjà pu le constater les phénomènes de mondialisation comme d'écologie entretiennent un rapport ambigu avec le concept d'Etat. Tentées soit de refuser la loi et la logique de pré-éminence des Etats, soit de capter leur force et leur légitimité afin de réaliser leurs desseins, les organisations oeuvrant à la mondialisation comme les militants de l'écologie mesurent malgré tout la différence de nature fondamentale qui contrôle l'accès à la gouvernance. Dépositaire du monopole de la contrainte organisée grâce à la légitimité démocratique, l'Etat ou le rassemblement des Etats au sein d'organisations politiques, constitue traditionnellement le seul organisme habilité à produire des normes contraignantes. Le primat de l'économie et l'intégration des Etats-nations au sein de réseaux d'alliance emportant des transferts de souveraineté peuvent parfois laisser penser que le dépérissement de l'Etat est d'ores et déjà engagé. Il convient néanmoins de considérer qu'aucun pouvoir régalien n'est à ce jour transmis à une instance ne relevant pas de la sphère publique. Bien plus, après une période relativement longue d'interventionnisme de l'Etat dans la vie économique qui le plaçait dans la position inconfortable d'acteur et d'arbitre de la vie économique autant que publique, le désengagement progressif qui s'opère lui restitue son champ d'intervention et restaure une certaine liberté politique. Il serait malgré tout vain de nier le rôle des instances spécialisées aujourd'hui plus puissantes que jamais. L'action de l'OMC, de la Banque mondiale, du Fond monétaire international (12), ne se limite pas dans les faits à la seule normalisation du commerce.

12. Voir annexe 4

Il convient malgré tout d'observer qu'au sein de ces entités ce sont les états qui s'expriment et qui mandatent des représentants. Le sentiment de dépérissement de l'Etat est donc probablement imputable à un sentiment de déficit démocratique ressenti par le citoyen et à la dilution de l'action de ses représentants dans la masse des volontés internationales. Sur le

plan du déficit démocratique le citoyen semble bien dépourvu de moyens d'action. La consultation populaire semble avoir de moins en moins sa place dans la marche des organismes de gouvernance où les fonctionnaires internationaux au travers de leur registre technique prennent de plus en plus de poids politique. Il y a là très certainement une réflexion globale à conduire afin que dans cette organisation du monde autour d'ensembles de plus en plus vastes, éloignés, complexes et technocratiques, l'expression du contrat social puisse trouver une place visible. A défaut de cela le citoyen se désintéressera de la vie politique et se développeront très vite les attitudes d'incivilité et d'égoïsme dont commencent à souffrir nos sociétés. L'exemple européen est à cet égard édifiant.

En matière de conciliation entre développement et environnement, le processus démocratique peut assez aisément s'exprimer dans les pays développés au travers d'instances locales sous le contrôle des représentants de l'Etat en région ⁽¹³⁾. La loi française de 1995 en est la parfaite illustration.

Dans les pays en voie de développement il apparaît aujourd'hui une forme de représentation déportée au travers de l'action souvent protestataire des Organisations non gouvernementales. N'existant que par le financement provenant de donateurs volontaires, ne faut-il pas voir dans leur action l'expression d'une sorte de démocratie censitaire? Jamais l'affirmation du principe républicain de consentement à l'impôt n'aura été aussi éclatant; même si le mandat est bien discutable dans la forme...

13. Voir en annexe V des extraits de la loi Barnier.

CONCLUSION

Au terme de cette étude succincte sur les relations qui peuvent unir le phénomène de la mondialisation et l'action écologique, semble se profiler un acteur plus ou moins attendu mais tout à fait essentiel : l'Etat. Ne fallait-il pas après tout un officiant pour célébrer cette union orageuse et en contenir les excès?

Plus exactement que l'Etat nous devrions dire l'incarnation de la puissance publique garante de l'intérêt commun. Affaibli de façon transitoire par la contestation des frontières, la montée des individualismes et l'irrévérence généralisée, le phoenix ne peut curieusement que renaître des ses cendres. Les organismes de la gouvernance mondiale ont semblé devoir accaparer une partie des ses attributions au travers de l'action des fonctionnaires internationaux mais malgré tout son rôle reste entier; mieux encore son intervention arbitrale sera souhaitée et souhaitable. Il serait pourtant dangereux dans l'attente de cela d'accentuer la confusion qui s'installe entre la sphère politique et celle de la mise en œuvre technique des projets que le monde politique est chargé de dégager car aujourd'hui la culture technicienne, qui semble dominer les rapports inter-étatiques, nuit à la visibilité du pouvoir. Il est courant de diagnostiquer la fin des idéologies, pourtant à contre-courant il semblerait aussi pertinent de demander que les années à venir soient consacrées à rétablir le concept de politique. Concept entendu dans son expression la plus noble de conduite de la vie de la cité et qui doit être rétabli dans ses droits et fonctions naturelles, à savoir proposer des modèles et des projets de vie.

Cette cité est aujourd'hui aux dimensions de la planète et la question devra se poser très vite de la nature du modèle démocratique adapté à cette nouvelle donne. Il apparaît désormais clairement que l'individu ne peut s'exprimer politiquement que dans des scrutins aux enjeux et aux thématiques limités car exclusivement nationaux. Ne faudrait il pas imaginer que ceux-ci incluent désormais obligatoirement des engagements sur des programmes internationaux comme par exemple ceux concernant l'aide au développement, le traitement des menaces nucléaires d'ex-URSS ou l'écologie planétaire ?

A cet égard la construction européenne témoigne du processus qui conduit inexorablement à remettre en cause les seuls mécanismes techniques. M. Giscard d'Estaing préside une convention qui devra bientôt proposer différentes possibilités permettant d'accéder à l'Europe

politique, stade supérieur après que les différentes technostructures aient œuvré avec succès à la fabrication préalable des outils de rassemblement financiers, fiscaux, juridiques...La politique et le citoyen doivent retrouver la parole pour donner un sens à cette construction savante. Ne devra t'on pas connaître les mêmes cheminements au plan mondial en revoyant de fonds en comble l'Organisation des nations-unies ? Le positionnement actuel des Etats-Unis, qui refusent de déférer à une quelconque règle internationale contraignante, pourrait il continuer à perdurer dans un système où les enjeux comme ceux contenus dans le protocole de Kyoto seraient clairement présentés?

Dans cette refondation politique de la vie internationale, la mondialisation et l'écologie peuvent fournir un champ d'étude stimulant.

BIBLIOGRAPHIE

- « Le nouvel ordre écologique » M. Luc FERRY, éditions GRASSET.
- « Ecologie et géopolitique » Amiral (2S) LACOSTE revue HERODOTE N°100. 1^{er}T. 2001.
- « Revue FUTURIBLES » mars 2001 N° 262.
- « Le camp des saints » M. Jean RASPAIL.
- « L'intelligence des animaux » PLUTARQUE traduit par Myrto GONDICAS ; Arléa.
- « Bilan du monde 2002 » éditions du MONDE
- « La mondialisation » Philippe MOREAU-DEFARGES P.U.F. collection « Que sais je? »
- « L'environnement » Jacques VERNIER P.U.F. collection Que sais-je
- « La mondialisation prise en otage » L'Expansion N°657 décembre 2001.
- « Dictionnaire de la mondialisation » Libération, www.liberation.fr.
- « La croissance 2002 » L'Expansion N°659 janvier 2002
- « Se faire une place à l'international » L'usine nouvelle N°2566 octobre 1996
- « Eviter la guerre de l'eau » Corinne LEPAGE, Défense N°82 décembre 1998
- « Vers des conflits verts ? » Marc SCHMITT, Défense N°87 mars 2000
- « L'environnement, nouveau facteur de la géopolitique? » Serge BONNEFOI, Défense N°87 mars 2000.
- « Dix vérités sur la mondialisation » Amartya SEN , Le Monde 19 juillet 2001
- « L'OMC sous surveillance » Laurent JOFFRIN, Nouvel Observateur 17 novembre 1999.
- « Les réserves naturelles » Le Monde 28 avril 1999.
- « Europe, environnement et croissance » Le Monde de l'économie 12 juin 2001.
- « L'organisation mondiale du commerce » www.wto.org.
- « Le fonds monétaire international » www.imf.org.
- « La banque mondiale » www.worldbank.org.
- « Investir contre l'exclusion, utopie ou innovation » Jean-Paul VIGIER
- « Max HAVELAAR, le premier label social international » www.maxhavelaarfrance.org.
- Dossiers d'écologie, www.globnet.org.
- « L'écologie politique » Alain LIPIEZ.
- Site d'information de « GREENPEACE » www.greenpeace.fr.
- « L'eau » www.h2o.net.
- « Le dessous des cartes » Jean-Christophe VICTOR www.arte-tv.com

- Dossiers d'histoire et géographie,
<http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/index2.html>.
- Démographie, www.ined.fr.
- Textes et traités internationaux , www.un.org.
- “Le monde n’est pas une marchandise” José BOVE et Jean DUFOUR éditions La découverte.

ANNEXE 1

DONNES CHIFFREES OCEANIE

PAYS	SUPERFICIE KM2	POP.MILLIONS	PNB/HAB EN \$	FECONDITE	ESP.DE VIE	CONS/HAB KGEP
AUSTRALIE	7750 000	19,4	20 950	1,7	79	5 600
FIDJI	18 000	0,8	2 310	3,3	67	
NOUVELLE ZELANDE	271 000	3,9	13 990	2	77	4 525
PAP.NIe GUINEE	463 000	5	810	4,8	56	
OCEANIE	8502 000	29,1	9 515	2,95	69,75	3 196

D'après "Bilan du monde 2002".

DONNEES CHIFFREES ASIE

PAYS	SUPERFICIE KM2	POP/MILLIONS	PNB/HAB EN \$	FECONDITE	ESP.de VIE	ENE. KGEP/Hab
AFGHANISTAN	653 000	26,8		6	45	
BANGLADESH	144 000	133,5	370	3,3	59	159
BHOUTAN	47 000	0,9	510	5,6	66	
BIRMANIE	677 000	47,8		3,3	55	307
BRUNEI	6 000	0,3		2,7	73	6 610
CAMBODGE	181 000	13,1	260	4	56	
CHINE	9584 000	1 273	780	1,8	71	830
COREE DU NORD	121 000	22		2,3	70	
COREE DU SUD	99 000	48,8	8 490	1,5	74	3 519
INDE	3291 000	1 033	440	3,2	61	486
INDONESIE	1907 000	206,1	600	2,7	67	604
JAPON	378 000	127,1	32 030	1,3	80	4 035
LAOS	237 000	5,4	290	5,4	52	
MALAISIE	330 000	22,7	3 390	3,2	73	1 967
MALDIVES	300	0,3	1 200	5,8	62	
MONGOLIE	1568 000	2,4	390	2,2	63	
NEPAL	147 000	23,5	220	4,8	57	343
PAKISTAN	797 000	145	470	5,6	60	440
PHILIPPINES	300 000	77,2	1 050	3,5	67	526
SINGAPOUR	600	4,1	24 150	1,6	78	6 285
SRI LANKA	66 000	19,5	820	2,1	72	389
TAIWAN	36 000	22,5		1,7	75	
THAILANDE	514 000	62,4	2 010	1,8	72	1 153
VIET NAM	332 000	78,7	370	2,3	66	440
ASIE	21415 900	3396,4	4096,842	3,2375	65,58333	1755,812

DONNEES CHIFFREES AFRIQUE

PAYS	Superficie KM2	POP.millions	PNB / Hab \$	FECONDITE	ESPERANCE VIE	Ener/KGEP/Hab
AFRIQUE SUD	1222 000	43,6	3 170	2,9	53	2 681
ALGERIE	2384 000	31	1 550	3,1	69	898
ANGOLA	1248 000	12,3	270	6,9	38	595
BENIN	113 000	6,6	380	6,3	50	377
BOTSWANA	582 000	1,6	3 240	3,9	42	
BURKINA FASO	274 000	12,3	240	6,8	47	
BURUNDI	28 000	6,2	120	6,5	47	
CAMEROUN	476 000	15,8	600	5,2	55	432
CAP-VERT	4 000	0,4	1330	4	68	
CENTRAFRIQUE	624 000	3,6	290	5,1	45	
COMORES	2 000	0,6	350	6,8	57	
CONGO	342 000	3,1	550	6,3	49	433
COTE D'IVOIRE	323 000	16,4	670	5,2	46	
DJIBOUTI	23 000	0,6	790	6,1	46	
ERYTREE	118 000	4,3	200	6	55	
ETHIOPIE	1106 000	65,4	100	5,9	52	284
GABON	268 000	1,2	3 300	4,3	52	1 413
GAMBIE	11 000	1,4	330	5,9	52	
GHANA	239 000	19,9	400	4,3	58	393
GUINEE	246 000	7,6	490	5,5	45	
GUINEE BISSAU	36 000	1,2	160	5,8	45	
GUINEE EQUAT.	28 000	0,5	1 170	5,9	50	
KENYA	581 000	29,8	360	4,4	49	505
LESOTHO	30 000	2,2	550	4,3	53	
LIBERIA	111 000	3,2		6,6	50	
LIBYE	1762 000	5,2		3,9	75	2 343

MADAGASCAR	588 000	16,4	250	5,8	54	
MALAWI	119 000	10,5	180	6,4	39	
MALI	1242 000	11	240	7	46	
MAROC	447 000	29,2	1 190	3,4	69	336
MAURICE	2 000	1,2	3 540	2	70	
MAURITANIE	1027 000	2,7	390	6	51	
MOZAMBIQUE	803 000	19,4	220	5,6	72	405
NAMIBIE	825 000	1,8	1 890	5	46	
NIGER	1268 000	10,4	190	7,5	41	
NIGERIA	925 000	126,6	260	5,8	52	716
OUGANDA	241 000	24	320	6,9	42	
RWANDA	26 000	7,3	250	5,8	39	
SAO TOME	1 000	0,2	270	6,2	64	
SENEGAL	197 000	9,7	500	5,7	52	312
SEYCHELLES	450	0,1	6 500	2	70	
SIERRA LEONE	72 000	5,4	130	6,3	45	
SOMALIE	638 000	7,5		7,3	46	
SOUDAN	2509 000	31,8	330	4,9	56	526
SWAZILAND	17 000	1,1	1350	5,9	40	
TANZANIE	946 000	36,2	260	5,6	53	456
TCHAD	1285 000	8,7	210	6,6	50	
TOGO	57 000	5,2	310	5,8	56	
TUNISIE	164 000	9,7	2 090	2,3	72	812
REP DEM CONGO	2348 000	53,6		7	48	284
ZAMBIE	753 000	9,8	330	6,1	37	630
ZIMBABWE	391 000	11,4	530	4	40	861
AFRIQUE	29072 450	746,8	882	5,4	51,88461538	747

DONNEES CHIFFREES AMERIQUES

PAYS	SUPERFICIE	POPULATION	PNB / hab \$	FECONDITE	ESPER. VIE	ENERG KGEP/H
ARGENTINE	2784 000	37,5	7 550	2,6	73	1 726
BAHAMAS	14 000	0,3		2,4	72	
BARBADE	400	0,3	8 600	1,6	72	
BELIZE	23 000	0,3	2 730	3,2	72	
BOLIVIE	1100 000	8,5	990	4,2	62	581
BRESIL	8557 000	171,8	4 350	2,4	68	1 055
Canada	9982 000	31	20 140	1,4	78	7 747
CHILI	757 000	15,4	4 630	2,3	75	1 594
COLOMBIE	1140 000	43,1	2 170	2,6	71	753
COSTA RICA	51 000	3,7	3 570	2,6	77	789
CUBA	111 000	11,3		1,6	75	1 066
REP DOMINICAINE	49 000	8,6	1 920	3,1	69	676
EQUATEUR	284 000	12,9	1 360	3,3	70	737
ETATS UNIS	9640 000	284,5	31 190	2,1	77	7 937
GUATEMALA	109 000	13	1 680	4,8	65	579
GUYANA	215 000	0,7	760	2,5	65	
HAITI	28 000	7	460	4,7	49	271
HONDURAS	112 000	6,7	760	4,4	66	542
JAMAIQUE	11 000	2,6	2 430	2,4	71	1 575
Mexique	1960 000	99,6	4 440	2,8	75	1 552
NICARAGUA	130 000	5,2	410	4,3	68	553
PANAMA	76 000	2,9	3 080	2,6	74	862
PARAGUAY	407 000	5,7	1 560	4,3	73	819
PEROU	1287 000	26,1	2 130	2,9	68	581
SALVADOR	21 000	6,4	1 920	3,5	70	640
SURINAM	163 000	0,4		3	71	
TRINITE TOBAGO	5 000	1,3	4 750	1,7	70	6 964

URUGUAY	178 000	3,4	6 220	2,3	74	910
VENEZUELA	913 000	24,6	3 680	2,9	73	2 433
AMERIQUES	40107 400	834,8	4 765	2,913793103	70,44827586	1 789

DONNEES CHIFFREES EUROPE

PAYS	SUPERFICIE KM2	POPULATION	PNB / HAB \$	FECONDITE	ESPERANCE VIE	ENERG KGEF / HAB
ALBANIE	29000	3,4	930	2,8	72	284
Allemagne	357000	82,2	25620	1,3	77	4199
ARMENIE	30000	3,8	490	1,1	73	511
Autriche	84000	8,1	25 430	1,3	78	3567
AZERBAIDJAN	87000	8,1	460	2	71	1564
Belgique	31000	10,3	24650	1,6	78	5719
BIELORUSSIE	208000	10	2620	1,3	68	2614
BOSNIE	51000	3,4	1210	1,6	68	517
BULGARIE	111000	8,1	1410	1,2	71	2418
CHYPRE	9000	0,8	11950	1,8	77	2942
CROATIE	57000	4,7	4530	1,4	73	1808
DANEMARK	43000	5,4	32050	1,7	76	3925
Espagne	507000	39,8	14800	1,2	78	2865
ESTONIE	45000	1,4	3400	1,3	70	3335
FINLANDE	339000	5,2	24730	1,7	77	6493
France	552000	59,2	24170	1,9	79	4378
GEORGIE	70000	5,5	620	1,2	73	464
GRECE	132000	10,9	12110	1,3	78	2565
HONGRIE	93000	10	4640	1,3	70	2497
Irlande	70000	3,8	21470	1,9	76	3570
ISLANDE	103000	0,3	29540	2	79	9588
Italie	302000	57,8	20170	1,3	79	2916
KAZAKHSTAN	2720000	14,8	1250	1,8	65	2590

KIRGHIZSTAN	199000	5	300	2,4	68	609
LETTONIE	65000	2,4	2430	1,2	70	1746
LITUANIE	65000	3,7	2640	1,3	72	2524
Luxembourg	3000	0,4	42930	1,7	78	7775
MACEDOINE	26000	2	1660	1,9	72	
MALTE	300	0,4	9210	1,7	77	2517
MOLDAVIE	34000	4,3	410	1,4	68	943
NORVEGE	324000	4,5	33470	1,8	78	5736
OUZBEKISTAN	448000	25,1	720	2,7	70	1930
PAYS BAS	41000	16	25140	1,7	78	4740
POLOGNE	324000	38,6	4070	1,4	72	2494
Portugal	92000	10	11030	1,5	75	2192
ROUMANIE	239000	22,4	1470	1,3	70	1760
ROYAUME UNI	245000	60	23950	1,7	77	3930
RUSSIE	17095000	144,4	2250	1,2	65	3963
SLOVAQUIE	49000	5,4	3770	1,3	73	3136
SLOVENIE	20000	2	10000	1,2	75	3354
SUEDE	450000	8,9	26750	1,5	79	5928
SUISSE	41000	7,2	38380	1,5	80	3742
TADJIKISTAN	143000	6,2	280	2,4	68	532
TCHEQUIE	79000	10,3	5020	1,1	74	3986
TURKMENISTAN	489000	5,5	670	2,2	66	2357
TURQUIE	776000	66,3	2900	2,5	69	1144
UKRAINE	604000	49,1	840	1,1	68	2842
YOUGOSLAVIE	102000	10,7		1,6	72	
EUROPE	27983300	867,8	11458,29787	1,610416667	73,33333333	3069,76087

ENT	CONTIN	SUPERF ICIE	POP MILLIONS	PNB / HAB \$	FECOND ITE	ESPERA NCE VIE	ENERGI E KGEP / HAB
	ASIE	21415 900	3 396	4 097	3,24	65,58	1 756
E	AFRIQU	29072 450	746,8	882	5,4	51,88	747
UES	AMERIQ	40107 400	834,8	4765	2,91	70,45	1 789
E	OCEANI	8502 000	29,1	9515	2,95	69,75	3196
	EUROPE	27983 300	867,8	11 458	1,61	73,33	3 070
		127081 050	5 875	6 143	3,222	66,198	2 112

L'Organisation mondiale du commerce en quelques mots

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Sa principale fonction est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges.

1 1

Le résultat, c'est une garantie pour les consommateurs et les producteurs. Ceux-ci savent en effet qu'ils peuvent bénéficier

d'un approvisionnement sûr et d'un choix de produits finis, de composants, de matières premières et de services plus large. Les producteurs et les exportateurs savent que les marchés étrangers leur resteront ouverts.

Le résultat, c'est aussi un monde économique plus prospère, plus pacifique et plus responsable. À l'OMC, en effet, les décisions sont généralement prises par consensus entre tous les pays Membres, avant d'être ratifiées par les parlements

nationaux. Quant aux litiges commerciaux, ils sont soumis au mécanisme de règlement des différends de l'Organisation, qui est axé sur l'interprétation des accords et des engagements et sur la mise en conformité des politiques commerciales des différents pays avec ces derniers. Le risque de voir les différends dégénérer en conflits politiques ou militaires est ainsi amoindri.

En réduisant les obstacles au commerce, l'OMC s'attaque également à d'autres obstacles qui se dressent entre les peuples et les pays.

Au coeur du système—que l'on appelle le système commercial multilatéral—se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et

signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Ces accords constituent les règles juridiques de base du commerce international. Il s'agit essentiellement de contrats garantissant aux pays Membres d'importants droits commerciaux. Ils contraignent également les gouvernements à maintenir leur politique commerciale à

l'intérieur de limites convenues, dans l'intérêt de tous. Bien que négociés et signés par des gouvernements, les accords visent à aider les producteurs de marchandises et des services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

L'objectif est d'améliorer le bien-être des populations des pays Membres.

2 LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL: PASSÉ, PRÉSENT ET AVENIR

L'Organisation mondiale du commerce est née en 1995. Comptant parmi les organisations internationales les plus jeunes, l'OMC a succédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), créé au lendemain de la seconde guerre mondiale. Ainsi, bien que l'OMC soit de création récente, le système commercial multilatéral initialement institué dans le cadre du GATT a déjà un demi-siècle. Son cinquantième anniversaire a été célébré à Genève le 19 mai 1998, en présence d'un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement. Au cours de ces 50 dernières années, le commerce mondial a connu une croissance exceptionnelle. Les exportations de marchandises ont augmenté de 6 pour cent en moyenne par an. Le total des échanges en 1997 était 14 fois supérieur au niveau atteint en 1950. Le GATT et l'OMC ont donc contribué à créer un système commercial solide et prospère, favorisant une croissance sans précédent. Le système a été développé dans le cadre de plusieurs séries—ou cycles—de négociations commerciales organisées sous les auspices du GATT. Les premiers cycles portaient essentiellement sur l'abaissement des droits de douane, puis les négociations se sont élargies à d'autres domaines tels que les mesures antidumping et les mesures non tarifaires. Le dernier cycle, le Cycle d'Uruguay, qui a duré de 1986 à 1994, a conduit à la création de l'OMC. Mais les négociations n'en sont pas restées là. Elles se sont poursuivies dans certains domaines après l'achèvement du Cycle d'Uruguay. En février 1997, un accord a été conclu sur les services de télécommunication, 69 gouvernements acceptant d'entreprendre des mesures de libéralisation très larges, dont la portée allait au-delà de celles qui avaient été convenues dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Au cours de la même année, 40 pays ont mené à bien des négociations sur le commerce en franchise des produits de la technologie de l'information, et 70 Membres ont conclu un accord sur les services financiers, portant sur plus de 95 pour cent du commerce dans le secteur bancaire, les secteurs de l'assurance, des valeurs mobilières et des informations financières.

Lors de la Réunion ministérielle de mai 1998, tenue à Genève, les Membres de l'OMC sont convenus de se pencher sur les questions commerciales découlant du commerce électronique mondial.

La prochaine Conférence ministérielle aura lieu aux États-Unis, à la fin de 1999. De nouveaux pourparlers devraient être engagés en l'an 2000, sur l'agriculture et les services, et éventuellement sur toute une gamme d'autres questions.

3 L'ORGANISATION

FONCTIONS

Le principal objectif de l'OMC est de favoriser autant que possible l'harmonie, la liberté, l'équité et la prévisibilité des échanges. Elles'acquitte de cette mission en:

- administrant les accords commerciaux
- servant de cadre aux négociations commerciales
- réglant les différends commerciaux
- examinant les politiques commerciales nationales
- aidant les pays en développement dans le domaine de la politique commerciale par le biais de l'assistance technique et des programmes de formation
- coopérant avec d'autres organisations internationales

STRUCTURE

L'OMC compte plus de 130 Membres, qui représentent plus de 90 pour cent du commerce mondial. Une trentaine d'autres pays négocient actuellement leur accession à l'Organisation. Les décisions sont prises par l'ensemble des Membres. Elles le sont normalement par consensus. Un vote à la majorité est également possible, mais l'Organisation n'a jamais recouru à cette procédure, qui était extrêmement rare à l'époque du prédécesseur de l'OMC, le GATT. Les Accords de l'OMC ont été ratifiés par les parlements de tous les pays Membres.

L'organe suprême de décision de l'OMC est la **Conférence ministérielle**, qui se réunit au moins une fois tous les deux ans.

Au deuxième niveau se trouve le **Conseil général** (qui rassemble normalement les ambassadeurs et les chefs de délégation à Genève, mais parfois aussi des fonctionnaires envoyés par les capitales des

pays Membres), qui se réunit plusieurs fois par an au siège de l'Organisation à Genève. Le Conseil général se réunit également en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales et en tant qu'Organe de règlement des différends.

Au troisième niveau se trouvent le **Conseil du Commerce des Marchandises**, le **Conseil du Commerce des Services** et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (**Conseil des ADPIC**) ; qui présentent des rapports au Conseil général. De nombreux comités spécialisés, **groupes de travail** et **groupes d'experts** s'occupent des domaines visés par les différents accords et d'autres domaines tels que l'environnement, le développement, les candidatures à l'OMC et les accords commerciaux régionaux.

La première Conférence ministérielle, tenue à Singapour en 1996, a ajouté trois nouveaux groupes de travail à cette structure. Ils sont chargés d'étudier les liens entre le commerce et l'investissement, l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence et la transparence des pratiques de passation des marchés publics.

Lors de la deuxième Conférence ministérielle, qui a eu lieu à Genève en 1998, les ministres ont décidé que l'OMC se pencherait également sur le commerce électronique, tâche que devront se partager les conseils et comités existants.

SECRETARIAT

Le Secrétariat de l'OMC, qui se trouve à Genève, est composé de quelque 500 fonctionnaires et a à sa tête un directeur général. Il n'a pas de bureaux en dehors de Genève. Étant donné que les décisions sont prises par les Membres eux-mêmes, le Secrétariat n'est pas investi du pouvoir décisionnel qui incombe aux autres organes exécutifs internationaux. Les principales fonctions du Secrétariat consistent à fournir un appui technique aux différents conseils et comités, ainsi qu'aux conférences ministérielles, à offrir une assistance technique aux pays en développement, à analyser le commerce mondial et à exposer les activités de l'OMC à l'opinion publique et aux médias.

Le Secrétariat fournit également certaines formes d'assistance juridique dans le cadre du règlement des différends et donne des avis aux gouvernements des pays qui souhaitent devenir Membres de l'OMC. Le budget annuel est d'environ 122 millions de francs suisses.

ANNEXE 3

Préambule de la Reichnaturschutzgesetz du 26 juin 1935.

« Aujourd'hui comme jadis, la nature, dans les forêts et les champs, est l'objet de la ferveur nostalgique, de la joie et le moyen de régénération du peuple allemand.

Notre campagne nationale a été profondément modifiée par rapport aux temps originels, sa flore a été altérée de multiples façons par l'industrie agricole et forestière ainsi que par un remembrement unilatéral et une monoculture des conifères. En même temps que son habitat naturel se réduisait, une faune diversifiée qui vivifiait les forêts et les champs s'est amenuisée.

Cette évolution est souvent due à des nécessités économiques. Aujourd'hui, une conscience claire s'est fait jour des dommages intellectuels, mais aussi économiques d'un tel bouleversement de la campagne allemande.

Avant, on ne pouvait doter qu'avec des demi-mesures les lieux de protection « de monuments naturels » nés au tournant de ce siècle, parce que les conditions politiques et intellectuelles essentielles faisaient défaut. Seule la métamorphose de l'homme allemand devait créer les pré-conditions d'une protection efficace de la nature.

Le gouvernement allemand du reich considère comme son devoir de garantir à nos compatriotes, même les plus pauvres, leur part de la beauté naturelle allemande. Il a donc édicté la loi du reich en vue de la protection de la nature... »

Le Fonds Monétaire International:

Fiche signalétique

Août 2001

Le Fonds monétaire international (FMI) a été fondé officiellement le 27 décembre 1945, après que 29 pays eurent ratifié ses Statuts, qui avaient été adoptés à une conférence tenue à Bretton Woods (New Hampshire, États-Unis) du 1er au 22 juillet 1944. Ses activités financières ont débuté le 1er mars 1947.

Le FMI compte actuellement 183 États membres.

Les organes dirigeants du FMI sont le Conseil des gouverneurs, le Comité monétaire et financier international et le Conseil d'administration.

Le poste de Directeur général est occupé par M. Horst Köhler (Allemagne).

Le FMI emploie environ 2.500 personnes originaires de 133 pays.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial)¹. Au 15 août 2001, 1 DTS équivalait à 1,28038 dollar E.U.

Le total des quotes-parts au FMI² est de 212,4 milliards de DTS (272 milliards de dollars E.U.), après une augmentation des quotes-parts de 45 % entrée en vigueur le 22 janvier 1999.

Pourquoi le FMI a-t-il été créé?

Le FMI a été créé en vue d'encourager la coopération monétaire internationale; de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce mondial; de promouvoir la stabilité des changes; d'aider à établir un système multilatéral de paiements; de mettre temporairement, moyennant des garanties adéquates, ses ressources générales à la disposition des États membres qui font face à des difficultés de balance des paiements; et de contribuer ainsi à

abrégée la durée et à réduire l'ampleur des déséquilibres des balances des paiements des États membres.

Comment le FMI est-il organisé?

Ce sont les gouvernements des pays membres qui donnent leurs instructions au FMI, et non l'inverse. Lorsqu'il s'agit de définir les obligations des pays membres ou de régler les détails d'un accord de prêt, le FMI n'agit pas de sa propre initiative, mais en tant que porte-parole de la majorité des pays membres et du pays lui-même.

Le Conseil des gouverneurs. L'instance suprême de décision est le Conseil des gouverneurs, qui compte un gouverneur et un gouverneur suppléant pour chaque pays membre. Les gouverneurs et les gouverneurs suppléants étant des ministres des finances ou des gouverneurs de banque centrale, ils ont donc le pouvoir de s'exprimer au nom de leurs gouvernements respectifs. Le Comité monétaire et financier international les conseille à propos du fonctionnement du système monétaire international. Les gouverneurs n'ont qu'une seule réunion officielle par an, à l'occasion de l'Assemblée annuelle, où ils traitent ensemble des affaires du FMI. Pendant le reste de l'année, les gouverneurs communiquent les souhaits de leurs gouvernements qui concernent les opérations courantes du FMI à leurs représentants, qui forment le Conseil d'administration, lequel siège à Washington.

Le Conseil d'administration. Les 24 administrateurs, qui tiennent au moins trois séances officielles par semaine, veillent à l'application de la politique définie par les pays membres via le Conseil des gouverneurs. À l'heure actuelle, huit administrateurs représentent chacun un seul pays : Allemagne, Arabie Saoudite, Chine, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni et Russie. Les seize autres représentent chacun un groupe des pays restants. Le Conseil d'administration prend rarement ses décisions par vote formel, fonctionnant plutôt sur le mode du consensus, qui limite les confrontations sur les questions sensibles et permet de dégager un accord général sur les lignes d'action finalement retenues. Le Directeur général. Le FMI emploie environ 2.500 fonctionnaires, avec à leur tête le Directeur général, qui préside également le Conseil d'administration, par lequel il est nommé.

Quels sont les grands domaines d'activité du FMI ?

La surveillance exercée par le FMI consiste à évaluer les politiques de change de ses membres dans le cadre d'une analyse approfondie de la situation économique globale et des politiques menées par chaque pays membre. Le FMI dispose de plusieurs instruments pour s'acquitter de sa mission de surveillance : les consultations bilatérales annuelles au titre de l'article IV avec les divers pays membres; la surveillance multilatérale, notamment celle qui est exercée deux fois par an dans le contexte de l'établissement des Perspectives de l'économie mondiale; les accords de précaution, la surveillance accentuée et le suivi postérieur aux programmes, qui permettent de fournir aux pays membres des analyses détaillées et des conseils hors du contexte des programmes soutenus par le FMI. La surveillance repose sur la conviction que des politiques économiques nationales solides et cohérentes sont le gage de la stabilité des changes ainsi que de la croissance et de la prospérité de l'économie mondiale.

L'aide financière prend la forme de crédits et de prêts que le FMI accorde aux pays membres en proie à des difficultés de balance des paiements pour soutenir leurs programmes d'ajustement et de réformes. Au 30 juin 2001, 90 pays membres bénéficiaient de crédits et de prêts du FMI, dont l'encours s'élevait à 52,2 milliards de DTS (environ 65 milliards de dollars). Le FMI met ses ressources financières à la disposition de ses pays membres au moyen de divers mécanismes et facilités. En plus de ses mécanismes ordinaires (accords de confirmation, mécanisme élargi de crédit, facilité de réserve supplémentaire, lignes de crédit préventives et mécanisme de financement compensatoire), le FMI fournit aussi des concours concessionnels au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et des allègements de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Pour de plus amples informations, prière de se reporter aux fiches techniques sur ces différents sujets.

L'assistance technique représente l'appui et les compétences techniques que le FMI met à la disposition de ses membres dans plusieurs domaines : conception et mise en oeuvre de la politique monétaire et de finances publiques; édification des institutions (par exemple organisation de la banque centrale ou du Trésor public); exécution et comptabilisation des transactions avec le FMI; collecte et amélioration des données statistiques; et formation de fonctionnaires.

EXTRAITS DE LA LOI “BARNIER”.

LOIS

LOI no 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (1)

NOR : ENVX9400049L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. - Le livre II nouveau du code rural est ainsi modifié et complété:

I. - L'article L. 200-1 est ainsi rédigé:

<< Art. L. 200-1. - Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation.

<< Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Elles s'inspirent, dans le cadre des lois qui en définissent la portée, des principes suivants:

<< - le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable;

<< - le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable;

<< - le principe pollueur-payeur, selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur;

<< - le principe de participation, selon lequel chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses. >>

II. - Il est inséré un article L. 200-2 ainsi rédigé:

<< Art. L. 200-2. - Les lois et règlements organisent le droit de chacun à un environnement sain et contribuent à assurer un équilibre harmonieux entre les zones urbaines et les zones rurales.

<< Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement.

<< Les personnes publiques et privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences. >>

Art. 2. - Sans préjudice des dispositions de la loi no 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, pour les grandes opérations publiques d'aménagement d'intérêt national de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte présentant un fort enjeu socio-économique ou ayant un impact significatif sur l'environnement, un débat public peut être organisé sur les objectifs et les caractéristiques principales des projets, pendant la phase de leur élaboration.

Il est créé une commission dite « Commission nationale du débat public ». Cette commission peut être saisie conjointement par les ministres dont dépendent les projets pouvant donner lieu à débat public et par le ministre chargé de l'environnement ainsi que, pour les projets des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics, par le ministre chargé des collectivités locales après consultation desdites collectivités territoriales. La Commission nationale du débat public peut aussi être saisie par au moins vingt députés ou vingt sénateurs ainsi que par les conseils régionaux territorialement concernés par le projet. Les associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 252-1 du code rural, exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, peuvent demander à la commission de se saisir d'un projet tel que défini au premier alinéa.

Lorsque la commission est saisie, elle consulte les ministres concernés.

La Commission nationale du débat public est composée, à parts égales:

- de parlementaires et d'élus locaux;
- de membres du Conseil d'Etat et des juridictions de l'ordre administratif et judiciaire;
- de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, de représentants des usagers et de personnalités qualifiées.

Elle est présidée par un conseiller d'Etat en activité ou honoraire.

La Commission nationale du débat public constitue pour chaque projet une commission particulière présidée par un de ses membres, qui organise le débat public.

Les personnes intéressées à l'opération à titre personnel ou en raison de leurs fonctions ne peuvent faire partie de la commission particulière chargée d'organiser le débat public sur ladite opération.

A l'issue du débat public, le président de la Commission nationale dresse un bilan de ce débat et en publie le compte rendu, qui est mis à la disposition du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête.

Un décret en Conseil d'Etat précise, en tant que de besoin, les conditions d'application du présent article, et notamment le stade d'élaboration du projet avant lequel le débat peut être organisé, les conditions de nomination du président et des membres de la commission et les conditions dans lesquelles le maître d'ouvrage peut être appelé à contribuer au financement du déroulement du débat public.

Art. 5. - Le livre II nouveau du code rural est ainsi modifié et complété:

I. - L'article L. 252-1 est ainsi rédigé:

« Art. L. 252-1. - Lorsqu'elles exercent leurs activités depuis au moins trois ans, les associations régulièrement déclarées et exerçant leurs activités statutaires dans le domaine de la protection de la nature, de l'amélioration du cadre de vie, de la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et des paysages, de l'urbanisme, ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions et les nuisances et, d'une manière générale, oeuvrant principalement pour la protection de l'environnement, peuvent faire l'objet d'un agrément motivé de l'autorité administrative. « Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, la

procédure d'agrément est applicable aux associations inscrites depuis trois ans au moins.
<< Ces associations sont dites "associations agréées de protection de l'environnement".
<< Cet agrément est attribué dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Il peut être retiré lorsque l'association ne satisfait plus aux conditions qui ont conduit à le délivrer.

<< Les associations exerçant leurs activités dans les domaines mentionnés au premier alinéa ci-dessus et agréées antérieurement à la publication de la présente loi sont réputées agréées en application du présent article.

<< Les décisions prises en application du présent article sont soumises à un contentieux de pleine juridiction. >>

II. - L'article L. 252-2 est ainsi rédigé:

<< Art. L. 252-2. - Les associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 252-1 ainsi que les associations mentionnées à l'article L. 233-2 sont appelées, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement. >>

III. - L'article L. 252-3 est ainsi rédigé:

<< Art. L. 252-3. - Les associations agréées mentionnées à l'article L. 252-2 peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de défendre et constituant une infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature et de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, à l'urbanisme, ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions et les nuisances, ainsi qu'aux textes pris pour leur application. >>

IV. - Il est inséré un article L. 252-5 ainsi rédigé:

<< Art. L. 252-5. - Lorsque plusieurs personnes physiques identifiées ont subi des préjudices individuels qui ont été causés par le fait d'une même personne et qui ont une origine commune, dans les domaines mentionnés à l'article L. 252-3, toute association agréée au titre de l'article L. 252-1 peut, si elle a été mandatée par au moins deux des personnes physiques concernées, agir en réparation devant toute juridiction au nom de celles-ci.

<< Le mandat ne peut être sollicité. Il doit être donné par écrit par chaque personne physique concernée.

<< Toute personne physique ayant donné son accord à l'exercice d'une action devant une juridiction pénale est considérée en ce cas comme exerçant les droits reconnus à la partie civile, en application du code de procédure pénale. Toutefois, les significations et notifications sont adressées à l'association.

<< L'association qui exerce une action en justice en application des dispositions des alinéas précédents peut se constituer partie civile devant le juge d'instruction ou la juridiction de jugement du siège social de l'entreprise mise en cause ou, à défaut, du lieu de la première infraction. >>

Art. 6. - I. - Il est inséré, dans le titre V du livre II du code rural, un chapitre III ainsi rédigé:

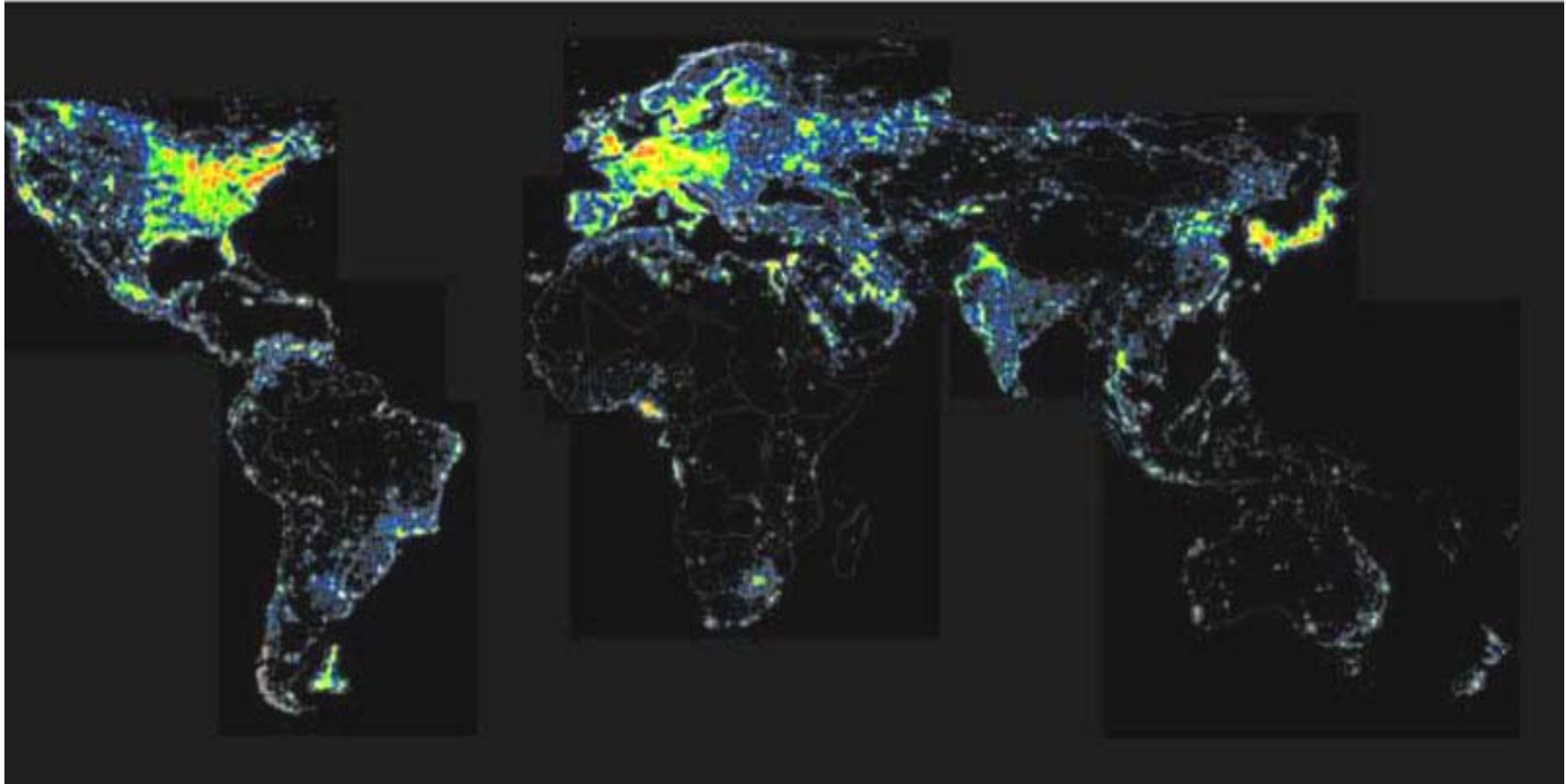
<< Chapitre III << Action civile des personnes morales de droit public << Art. L. 253-1. - L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, les agences financières de bassin et la Caisse nationale des monuments historiques et des sites peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts qu'ils ont pour objet de défendre et constituant une infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature et de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, à l'urbanisme ou ayant pour objet la lutte contre les

pollutions et les nuisances, ainsi qu'aux textes pris pour leur application.

<< Sans préjudice de l'indemnisation des autres dommages subis, les personnes morales de droit public mentionnées à l'alinéa précédent intervenues matériellement ou financièrement ont droit au remboursement, par le ou les responsables, des frais exposés par elles. >>

ANNEXE 6

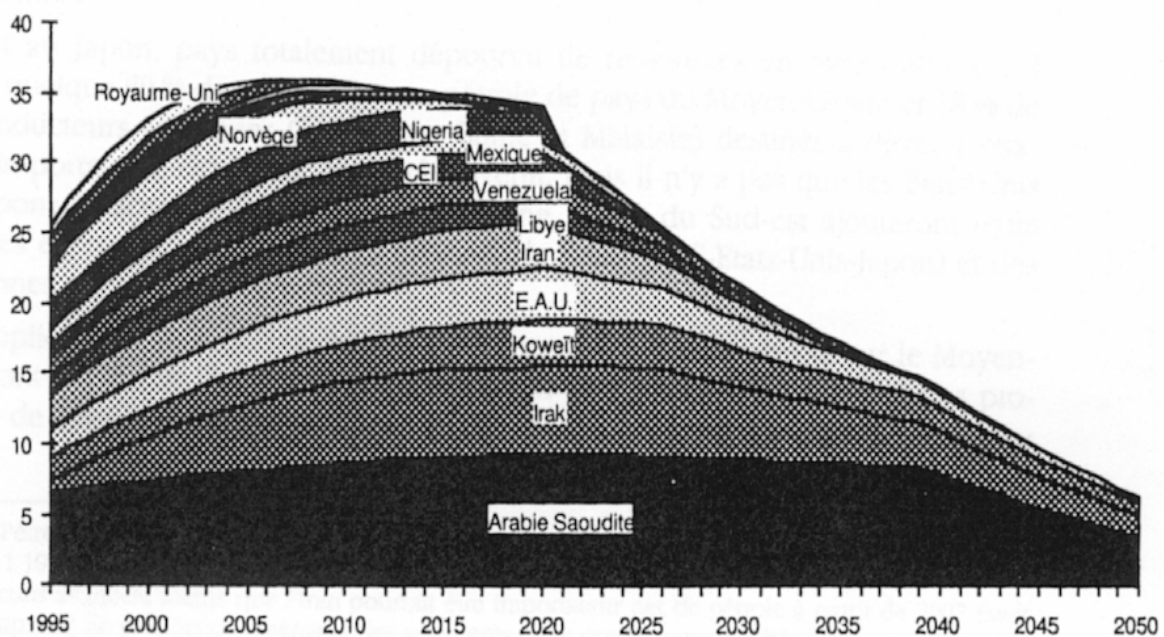
ZONES DU MONDE ECLAIREES DE NUIT



ANNEXE 7

Evolution de la capacité à l'exportation des pays producteurs de pétrole

Evolution de la capacité à l'exportation
des pays producteurs de pétrole



ANNEXE 8

Extraits du « Consensus de Monterrey »

« Nous chefs d'états et de gouvernements, réunis à Monterrey (Mexique) les 21 et 22 mars 2002, sommes résolus à tenter de résoudre le problème du financement du développement dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Notre objectif est d'éliminer la pauvreté, d'atteindre une croissance économique soutenue et de promouvoir le développement durable à mesure que nous progressons vers un système économique mondial véritablement ouvert à tous et équitable.

Nous notons avec inquiétude que selon les estimations les plus récentes, les ressources mobilisées sont tout à fait insuffisantes pour réaliser les objectifs de la communauté internationale en matière de développement, notamment ceux énoncés dans la « Déclaration du millénaire (réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015).

La réalisation de ces objectifs de développement appelle un nouveau partenariat entre les pays développés et les pays en développement.

Nous-nous engageons à appliquer des politiques rationnelles, à instaurer une bonne gouvernance à tous les niveaux et à assurer la primauté du droit.

Nous-nous engageons également à mobiliser les ressources nationales, à attirer les flux internationaux, à promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, à intensifier la coopération financière et technique internationale pour le développement, le financement viable de la dette et l'allègement de la dette extérieure et à renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux.

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 n'ont fait qu'aggraver le ralentissement de l'économie mondiale, en abaissant encore les taux de croissance. Il est donc particulièrement urgent à ce stade que tous les acteurs collaborent étroitement afin de favoriser une croissance économique soutenue et de résoudre les problèmes que pose le financement du développement à long terme. Notre volonté d'agir ensemble est plus forte que jamais.

Chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social (...)

La mondialisation offre des perspectives et crée des problèmes. Les pays en développement et les pays en transition se heurtent à des difficultés particulières pour leur faire face. La mondialisation devrait être profitable à tous, de façon équitable (...)

Un bon gouvernement est la condition sine qua non d'un développement durable (...) La liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure et le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, et de l'état de droit, l'égalité entre les sexes, des politiques fondées sur l'économie de marché et la volonté générale de créer des sociétés justes et démocratiques sont également nécessaires et synergiques.

(...) Lutter contre la corruption à tous les niveaux est une priorité.

Nous reconnaissons qu'il faut suivre des politiques macro-économiques rationnelles visant une croissance économique forte et durable de l'économie (...)

Un système commercial multilatéral universel, bien réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, conçu comme un véritable instrument de libéralisation des échanges, peut-être un grand facteur en faveur de développement dans le monde ».

Projet présenté à la signature des 58 chefs d'états présents à Monterrey (21-22 mars 2002).

TABLE DES MATIERES

“Mondialisation et écologie, le mariage de raison”

INTRODUCTION

I. L’ETAT DES LIEUX ET LES ACTEURS EN PRESENCE.

I.I. La terre pour même champ d’action, identités et dissemblances des phénomènes;

I.I.I. Le champ d’action des nantis;

I.I.II. La contestation des frontières;

I.I.III. Une même tendance messianiste;

I.I.IV Le développement de courants radicaux et le rapport ambigu à la démocratie;

I.I.V. Le poids des acteurs non institutionnels.

I.II. Les atteintes au milieu, le prix du progrès et sa remise en cause;

I.II.I. L’air;

I.II.II. L’eau;

I.II.III. Les sols.

I.III. La place de l’Homme dans la nature et son environnement;

I.III.I. Courants philosophiques principaux;

I.III.II Le poids de la démographie.

II. LES ENJEUX STRATEGIQUES.

II.I. Guerres modernes aux enjeux archaïques;

II.I.I. Les guerres de l'eau;

II.I.II. Les conflits de l'environnement.

II.II Le champ d'expression des solidarités Nord / Sud;

II.III.L'émergence d'un nouveau modèle économique;

II.III.I. Le concept de commerce équitable

II.III.II. Le partenariat Nord- Sud.

II.IV. Le principe de gouvernance mondiale à l'épreuve.

II.IV.I La capacité des pays développés;

II.IV.II. Des tentations dangereuses;

II.IV.III L'enjeu démocratique et la place de l'Etat.

CONCLUSION.

ANNEXES

Annexe 1: Statistiques mondiales, par pays et par continent.

Annexe 2: Présentation officielle de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Annexe 3: Préambule de la loi du reich de 1935 sur la protection de la nature.

Annexe 4: Présentation officielle du Fond monétaire international.

Annexe 5: Extraits de la loi Barnier.

Annexe 6: Les zones du monde éclairées de nuit.

Annexe 7: Evolution de la capacité à l'exportation des pays producteurs de pétrole.

Annexe 8: Etude sur l'investissement direct à l'étranger.